

DOUZIEME REUNION DU PROCESSUS CONSULTATIF OFFICIEUX OUVERT A TOUS SUR LES OCÉANS ET LE DROIT DE LA MER: 20-24 JUIN 2011

La douzième réunion du Processus consultatif officieux ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer (Processus consultatif ou PCO-12) s'ouvre aujourd'hui au siège de l'ONU à New York. Durant la semaine, les délégués concentreront leurs discussions sur le thème "Contribuer, dans le contexte de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, à l'évaluation des progrès réalisés à ce jour et des lacunes qui subsistent dans la mise en œuvre des résultats des grands sommets sur le développement durable et relever les défis nouveaux et émergents". Les recommandations de la réunion seront transmises à l'Assemblée générale à sa 66e session, pour examen.

BREF HISTORIQUE DU DROIT DE LA MER ET DU PROCESSUS CONSULTATIF

Le 1er novembre 1967, l'Ambassadeur de Malte auprès de l'ONU, Arvid Pardo, a demandé à toutes les nations du monde de reconnaître un conflit imminent qui pourrait dévaster les océans. Dans un discours adressé à l'Assemblée générale, il a appelé à "un régime international efficace sur les fonds marins et le plancher océanique situés au-delà des limites clairement définies des juridictions nationales". Le discours a mis en mouvement un processus qui a duré 15 ans et a vu la création du Comité des Nations Unies sur les fonds marins, la signature d'un traité interdisant l'utilisation d'armes nucléaires à partir des fonds marins, l'adoption, par l'Assemblée générale, d'une déclaration stipulant que toutes les ressources des fonds marins situés au-delà des limites des juridictions nationales sont le patrimoine commun de l'humanité, et la tenue de la Conférence de Stockholm sur l'environnement humain. Ce sont là, quelques-uns des facteurs qui ont conduit à la convocation de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer au cours de laquelle la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (CNUDM) a été adoptée.

LA CNUDM: Ouverte à la signature le 10 décembre 1982, à Montego Bay, en Jamaïque, à la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, la CNUDM énonce les droits et obligations des Etats relatifs à l'utilisation des océans et de leurs ressources et à la protection des milieux marins et côtiers. La CNUDM est entrée en vigueur le 16 novembre 1994. Elle a été complétée par l'Accord de 1994 sur l'exploitation minière dans les fonds marins et par l'Accord de 1995 sur

l'application des dispositions de la CNUDM relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons chevauchants et des stocks de poissons grands migrateurs (ANUP).

RESOLUTION 54/33 DE L'ASSEMBLEE GENERALE:

Le 24 novembre 1999, l'Assemblée générale a adopté la résolution 54/33 concernant les résultats de l'examen entrepris par la Commission des Nations unies sur le développement durable à sa septième session, sur le thème "Les océans et des mers." Dans cette résolution, l'Assemblée générale a établi un processus consultatif officieux ouvert à tous pour la facilitation de l'examen annuel des évolutions survenues dans les affaires marines. L'Assemblée générale a décidé que le Processus consultatif se réunira à New York, examinera le rapport annuel du Secrétaire général sur les océans et le droit de la mer et suggérera les thèmes particuliers devant être examinés par l'Assemblée générale, en plaçant l'accent sur l'identification des domaines où la coordination et la coopération intergouvernementales et interinstitutionnelles devraient être renforcées. La résolution a, en outre, établi le cadre dans lequel les réunions du Processus consultatif seraient organisées, et a décidé que l'Assemblée générale évaluera l'efficacité et l'utilité du Processus consultatif, à sa 57e session.

PCO-1 à 3: Les trois premières réunions du Processus consultatif ont identifié les thèmes à suggérer et les éléments à proposer à l'Assemblée générale, et ont mis en exergue les problèmes qui pourraient bénéficier d'une attention dans ses travaux futurs. La première réunion du Processus consultatif (30 mai - 2 juin 2000) a tenu des tables rondes sur le secteur des pêches et sur les effets de la pollution et la dégradation du milieu marin. La deuxième réunion (7-11 mai 2001) a porté sur les sciences et technologies marines et sur la coordination et la coopération dans la lutte contre la piraterie et les vols armés en mer. La troisième réunion (8-15 avril 2002) a tenu des tables rondes sur la protection et la préservation du milieu marin, sur le renforcement des capacités, sur la coopération et la coordination régionales et sur la gestion intégrée des océans.

RESOLUTION 57/141 DE L'ASSEMBLEE GENERALE:

Le 12 décembre 2002, la 57e session de l'Assemblée générale a adopté la résolution 57/141 sur "Les océans et le droit de la mer". L'Assemblée générale a accueilli avec satisfaction le travail accompli par le Processus consultatif, l'a prorogé pour une période supplémentaire de trois ans et a décidé d'examiner l'efficacité et l'utilité du Processus consultatif, à sa 60e session.

PCO-4 et 5: La quatrième réunion du Processus consultatif (2-6 juin 2003) a adopté des recommandations sur la sécurité de la navigation, sur la protection des écosystèmes marins vulnérables et sur la coopération et la coordination dans le

domaine des questions marines. La cinquième réunion (7-11 juin 2004) a adopté des recommandations sur les nouvelles utilisations durables des océans, y compris la conservation et la gestion de la diversité biologique des fonds marins des zones situées hors des juridictions nationales.

PCO-6: La sixième réunion du Processus consultatif (6-10 juin 2005) a adopté des recommandations sur les pêcheries et leur contribution au développement durable, et a examiné la question des débris marins.

PCO-7: La septième réunion du Processus consultatif (12-16 juin 2006) a permis une meilleure compréhension de la gestion fondée sur les écosystèmes, et a adopté des recommandations sur les approches écosystémiques en milieu marin.

PCO-8: La huitième réunion du Processus consultatif (25-29 juin 2007) a abordé des questions liées aux ressources génétiques marines. Les délégués n'y sont pas parvenus à s'entendre sur les principaux libellés se référant au régime juridique pertinent pour les ressources génétiques marines des zones situées hors des juridictions nationales, conséquence de quoi, aucune recommandation n'a été adoptée. Cependant, le rapport de synthèse des coprésidents a été transmis à l'Assemblée générale pour examen.

PCO-9: La neuvième réunion du Processus consultatif (23-27 juin 2008) a adopté des recommandations sur la nécessité de la sécurité et la sûreté maritimes dans la promotion des piliers économique, social et environnemental du développement durable.

PCO-10: La dixième réunion (17-19 juin 2009) a produit un rapport de synthèse des coprésidents, collationnant les conclusions de ses discussions sur la mise en œuvre des résultats du Processus consultatif, y compris la conduite d'une évaluation des réalisations et des lacunes durant ses neuf premières années, rapport qui a été transmis à l'Assemblée générale, pour examen.

PCO-11: Le résultat de la onzième réunion (21-25 juin 2010) a été un rapport de synthèse des coprésidents résumant les discussions du Processus consultatif, qui ont porté, notamment, sur: les sciences marines; la coopération et la coordination interinstitutionnelles, les questions qui pourraient bénéficier d'une attention dans les travaux futurs de l'Assemblée générale sur les affaires marines et le droit de la mer; et le processus de sélection des thèmes et des conférenciers, aux fins de faciliter le travail de l'Assemblée générale. Le document a été transmis à l'Assemblée générale pour examen.

LES FAITS SAILLANTS DE LA PERIODE INTERSESSIONS

65e SESSION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ONU: Au paragraphe 231 de sa résolution 65/37, l'Assemblée générale a décidé que le Processus consultatif officieux, à sa douzième réunion, axera ses débats sur la contribution devant être apportée, dans le contexte de la Conférence des Nations Unies sur Développement durable, à l'évaluation des progrès accomplis à ce jour et des lacunes qui subsistent dans la mise en œuvre des résultats des grands sommets sur le développement durable et la relève des défis nouveaux et émergents.

JOURNÉE DES OcéANS A CANCUN: La Journée des océans s'est tenue à Cancún, au Mexique, le 4 décembre 2010, parallèlement à la Conférence de Cancún. L'événement est venu marquer la tenue de la deuxième Journée des océans dans le contexte de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), faisant partie intégrante du Pavillon 'Ecosystèmes et changement climatique' des Conventions de Rio, organisé par la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), la CCNUCC et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CCD). La Journée des océans de Cancún a donné lieu à: trois tables rondes, deux déclarations spéciales, et trois ateliers consacrés

à l'élaboration d'une approche intégrée du climat et des océans et aux préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable (CNUDD, ou Rio +20).

29e SESSION DU COMITE DES PECHES: La 29e session du Comité de la FAO sur les pêches (COFI) s'est tenue du 31 janvier au 4 février 2011, au siège de la FAO à Rome, en Italie. Le Comité s'est penché sur: les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Code de Conduite pour une Pêche Responsable (CCPR); les décisions et recommandations de la 12e session du Sous-comité du commerce du poisson et de la 5e session du Sous-comité de l'aquaculture; les progrès réalisés en matière de mesures contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (pêche INN); la pêche et l'aquaculture dans notre climat changeant; une meilleure intégration de la pêche et le développement et la gestion de l'aquaculture; la conservation de la biodiversité et la protection de l'environnement; les bonnes pratiques en matière de gouvernance de la pêche artisanale; et les priorités et résultats relevant du plan à moyen terme et du programme de travail et budget de 2012-13.

EDITION 2011 DE LA JOURNÉE MONDIALE DE L'EAU: Cette réunion s'est tenue à la Ville du Cap, en Afrique du Sud, le 22 mars 2011. Sous le thème "Eau pour les villes: Relever le défi urbain", les participants se sont réunis pour entendre les déclarations de dignitaires tels que Son Altesse Royale Willem-Alexander, Prince d'Orange, président de Conseil consultatif du secrétaire général de l'ONU sur l'eau et l'assainissement, Edna Molewa, ministre des Affaires de l'eau et de l'environnement, Afrique du Sud, et Joan Clos, sous-secrétaire générale et directrice exécutive d'ONU-HABITAT. Des tables rondes sur l'eau et l'assainissement en Afrique et sur le rôle des collectivités locales dans le comblement du fossé dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, ont également été tenues.

QUATRIEME REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL SPECIAL OFFICIEUX POUR L'EXAMEN DES QUESTIONS RELATIVES A LA CONSERVATION ET A L'UTILISATION DURABLE DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE MARINE SITUÉE AU-DELA DES LIGNES DES JURIDICTIONS NATIONALES: Le Groupe de travail s'est réuni du 31 mai au 3 juin 2011, au siège de l'ONU à New York. Le Groupe de travail a adopté, par consensus, une série de recommandations pour le lancement d'un processus sur le cadre juridique devant régir la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones situées au-delà des limites des juridictions nationales, identifiant les lacunes et les voies et moyens permettant de réaliser des progrès, notamment à travers la mise en application des instruments existants et l'élaboration éventuelle d'un accord multilatéral dans le cadre de la CNUDM. Les recommandations comprennent également un "ensemble" de thèmes à examiner en tant qu'un tout indivisible, dans ce processus, à savoir: les ressources génétiques marines; des mesures telles que la mise en place d'outils de gestion par zone; le renforcement des capacités et le transfert des technologies marines. Les recommandations consensuelles seront soumises à la 66e session de l'Assemblée générale

RÉUNION PRÉPARATOIRE DE LA PCO-12: 'UNDOALOS a tenu une réunion préparatoire informelle de la PCO-12, le 9 mars 2011, à New York. Les participants à la réunion préparatoire informelle ont examiné le projet de format et l'ordre du jour provisoire de la PCO-12, ainsi que les domaines sur lesquels le groupe de discussion devra se concentrer.

LES FAITS MARQUANTS DE LA PCO-12: LUNDI 20 JUIN 2011

La douzième réunion du Processus consultatif officiel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer (Processus consultatif ou PCO-12) s'est ouverte le lundi 20 juin 2011, au siège de l'ONU à New York. Le matin, les délégués s'y sont réunis en séance plénière, abordant les questions d'organisation et menant un échange de vues général sur la contribution devant être apportée, dans le contexte de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (CNUDD ou Rio +20), à l'évaluation des progrès accomplis à ce jour et des lacunes qui subsistent quant à la mise en œuvre des résultats des grands sommets sur le développement durable et la relève des défis nouveaux et émergents. L'après-midi, un groupe de discussion s'est tenu sur le développement durable, les océans et le droit de la mer.

LA PLENIERE

L'OUVERTURE: Le coprésident, l'amb. Don MacKay (Nouvelle Zélande), a ouvert la PCO-12, soulignant l'occasion particulière qu'elle offre quant à l'apport d'une contribution à la CNUDD, et a indiqué qu'elle permettait également aux participants: de faire le bilan des progrès réalisés à ce jour relativement aux océans et aux mers; de mettre en exergue les lacunes qui subsistent dans la mise en application des résultats des grands sommets sur le développement durable; et de traiter les défis nouveaux et émergents. Il a souligné que l'utilisation durable des océans et des ressources marines est essentielle à la réalisation des trois piliers du développement durable, et a imploré les Etats à verser des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour aider les pays en développement, en particulier les pays sans littoral, les petits Etats insulaires (PEID) et les pays les moins avancés, à prendre part au processus consultatif.

Le coprésident, l'amb. Milan Jaya Meertarhban (Maurice), a demandé que les résultats du Processus consultatif contribuent de manière palpable à l'évaluation des progrès accomplis et des lacunes qui subsistent dans la mise en application des résultats des grands sommets sur le développement durable. Il a souligné que les océans doivent figurer en bonne place dans l'ordre du jour de la CNUDD, et a souligné le cas particulier des PEID et des îles soutenant de petites communautés, compte tenu de leur fragilité et de leur forte dépendance des océans et des mers pour la subsistance de leurs populations.

Signalant que l'attention du monde est désormais tournée vers Rio +20, Patricia O'Brien, sous-secrétaire générale aux affaires juridiques et conseillère juridique, parlant au nom du Secrétaire général, a souligné que la PCO-12 est en mesure d'attirer l'attention sur les océans et les mers dans le contexte de l'agenda du développement durable. Sha Zukang, secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, a souligné que les océans sont l'écosystème le plus menacé de la Terre, et a rappelé que l'approche de "l'économie bleue" a été mise en relief durant la deuxième session du Comité préparatoire de la CNUDD, en mars 2011.

Le coprésident MacKay a introduit l'ordre du jour provisoire annoté (A/AC.259/L.12), qui a été adopté sans amendement. Les délégués ont également approuvé le programme de travail.

L'ECHANGE DE VUES GENERAL

CONTRIBUER, DANS LE CONTEXTE DE LA CNUDD, À L'ÉVALUATION DES PROGRES ACCOMPLIS À CE JOUR ET DES LACUNES QUI SUBSISTENT DANS LA MISE EN APPLICATION DES TEXTES ISSUS DES GRANDS SOMMETS SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET À LA RELEVÉ DES DÉFIS NOUVEAUX ET ÉMERGENTS: Les déclarations des Pays: L'Argentine, au nom du G-77 / CHINE, appuyée par TRINITE-ET-TOBAGO, a souligné l'importance de parvenir à une pêche durable et de lutter contre les subventions aux pêcheries. Rappelant que le Groupe de travail spécial informel à composition non limitée, pour l'examen des questions relatives à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique marine au-delà des zones de juridiction nationale (GT BADJN) a, lors de sa quatrième réunion, décidé de lancer en 2012 un processus pour examiner tous les aspects relatifs à ces ressources, sous forme de paquet, le G-77/CHINE, avec l'UE, a exprimé son soutien à la négociation d'un accord sur l'application de la CNUDD.

L'Espagne, au nom de l'UE: a soutenu l'idée de voir Rio +20 se concentrer sur l'écologie de l'économie; a relevé des lacunes dans la mise en application des engagements des précédents sommets, notamment sur l'établissement de réseaux cohérents d'aires marines protégées (AMP); et a exprimé son intérêt pour la poursuite des débats du GT BADJN. La Nouvelle-Zélande, au nom du Forum des Îles du Pacifique, a déploré: la pression exercée par les longues lignes; la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN), et la capacité de surveillance limitée de Etats membres du Forum.

Les Etats fédérés de Micronésie, au nom des PEID du Pacifique, soutenus par PALAU, ont déclaré que Rio +20 devrait déterminer des échéanciers et des objectifs permettant de transformer les paroles en action sur le développement durable des océans. Le JAPON a réexaminé sa stratégie relative à la biodiversité marine, y compris les travaux sur les AMP. PALAU a déclaré que les principes d'équité, la durabilité et la responsabilité doivent guider la gestion des océans. S'agissant de la responsabilité, il a appelé l'Assemblée Générale à examiner les activités des organismes régionaux de gestion des pêches (ORGP).

MONACO a déclaré que les cétacés ne sont toujours pas protégés et qu'ils sont la "grosse affaire inachevée" de la CNUDD et, appuyée par TRINITE-ET-TOBAGO, a appelé à une politique collective permettant d'assurer leur protection permanente en hautes mers. La représentante des MALDIVES a exhorté la CNUDD à trouver les voies et moyens de combler les lacunes qui entravent le développement des PEID. Elle a appelé à la mise en place de centres régionaux de gestion des océans et à la promotion des capacités scientifiques et techniques marines des Etats. Le CANADA a déclaré qu'une meilleure coordination et coopération, y compris le partage des connaissances, permettrait aux gouvernements de "travailler plus intelligemment", en respectant les contraintes budgétaires. Le CHILI a appelé à une grande concentration sur les océans

à la CNUDD. Le BRESIL a espéré voir les questions marines bénéficier d'un niveau d'attention supérieur, et a indiqué que la PCO-12 devrait identifier des opportunités de coopération à cette fin.

L'AFRIQUE DU SUD a souhaité voir la PCO-12 approuver les recommandations du GT BADJN, et a fait état des lacunes en matière de capacités, qui entravent les préparatifs de la CNUDD. L'INDE a parlé des besoins, en capacités et en techniques, des pays en développement dans le domaine des sciences marines. La NOUVELLE ZELANDE a appelé, pour Rio +20, à des résultats concis, orientés vers l'action et englobant une attention à de meilleurs fondements scientifiques, au suivi et à l'évaluation et à un processus pour le traitement de la BADJN.

Les ETATS-UNIS ont mis en exergue trois pôles d'intérêt: la sécurité alimentaire, l'acidification des océans et la conservation et la gestion efficace des écosystèmes marins. L'AUSTRALIE, appuyée par la THAILANDE, a souligné la nécessité de déterminer les voies et moyens dont les engagements pris lors des sommets précédents peuvent être mis en application de manière effective, et a souligné que les considérations écologiques doivent être au centre des politiques économiques et sociales. La CHINE a appelé à la coopération dans le domaine de la recherche scientifique et à un soutien accru aux pays en développement. Le délégué de la THAILANDE a appelé les pays industrialisés à aider les pays en développement à améliorer les normes environnementales et a exprimé sa volonté de partager les progrès réalisés par son pays, en particulier dans les domaines de la pisciculture et des énergies renouvelables.

Le délégué de TRINITE-ET-TOBAGO a souligné la nécessité de l'aide dans la mise en application de la réglementation et la surveillance de la pêche INN, et a apporté son appui à la mise en place d'un accord d'application de la CNUDM, pour la régulation de l'exploitation des ressources génétiques marines dans les zones au-delà des limites des juridictions nationales (BADJN). Signalant que la santé des océans diminuait comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général, le VENEZUELA a mis l'accent sur le besoin de se concentrer sur la garantie du développement durable des océans, en particulier de l'aspect touchant à la sécurité alimentaire.

Les organisations internationales et la société civile: Le Secrétariat de la CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE (CDB) a parlé des résultats de la CdP 10 de la CDB et, notamment de la "stratégie de sauvetage de la biodiversité" qui comporte 20 points et qui vise à ce que les AMP couvrent 10% des océans, d'ici 2020. Parlant du chemin qui reste à parcourir d'ici Rio +20, l'UICN a suggéré que le Processus consultatif examine, entre autres, l'élaboration de processus d'évaluation, notamment des effets cumulatifs des activités humaines ayant un potentiel d'effets néfastes importants sur le milieu marin et sur les ressources marines vivantes.

L'ORGANISATION MARITIME INTERNATIONALE (OMI) a présenté ses activités relatives à Rio +20, y compris sa participation à l'initiative "Delivering as One" de l'ONU et au rapport du Programme Environnemental des Nations Unies (PNUE) sur l'économie verte. Le représentant de la COALITION POUR LA PRESERVATION DES FONDS MARINS a proposé la création d'une conférence intergouvernementale pour la négociation d'un nouvel accord en faveur de la BADJN. L'OCEAN POLICY RESEARCH FOUNDATION a souligné la nécessité de ressources humaines supplémentaires dotées de riches connaissances pour assurer la gestion durable des océans, mettant en exergue les prix obtenus par ses bourses d'études. Le FONDS INTERNATIONAL POUR LE BIEN-ETRE DES ANIMAUX a souligné le rôle de l'ONU dans la protection des céteacés des prises directes dans les ZBADJN, et les avantages économiques qui en découlent. GREENPEACE a estimé qu'un nouvel accord au titre de la CNUDM permettrait: de fournir un cadre efficace pour assurer la préservation du milieu marin, y compris le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ses ressources; et d'établir un réseau de réserves marines en hautes mers.

Le PEW ENVIRONMENT GROUP a parlé des lacunes dans la gestion des stocks de poissons exploités dans le commerce, y compris le fait que les ORGP ne gèrent qu'un sous-ensemble de la biodiversité de leur région désignée, et le fait qu'il n'y a pas de surveillance par l'Assemblée générale. CONSERVATION INTERNATIONAL a proposé la création d'un Fonds de partenariat pour la haute mer. Le PNUE a parlé des efforts fournis pour le soutien des Etats dans le cheminement vers Rio +20, y compris l'élaboration d'un rapport sur l'économie verte spécifique aux PEID, avec le Département des affaires économiques et sociales (DAES) des Nations Unies.

GRUPE DE DISCUSSION

LE DEVELOPPEMENT DURABLE, LES OCEANS ET LE DROIT DE LA MER: Les exposés: Brice Lalonde, du DAES, a qualifié Rio +20 d'occasion importante, faisant état des nombreux instruments touchant aux océans qui ont émergé lors des grands sommets précédents. Il a déclaré que le régime de gestion des océans est fragmenté et a suggéré, entre autres, l'augmentation des AMP, la restriction des droits des Etats du pavillon non adhérents aux accords de pêche, et le renforcement du travail de suivi, de contrôle et de surveillance du réseau. S'agissant des objectifs de Rio +20, il a appelé à un accord englobant le respect du Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable, à un accord sur les sachets en plastique en tant que problème posé au milieu marin, et à des directives internationales sur l'exploitation minière dans les grands fonds marins, pour éviter la répétition du déversement pétrolier survenu au Golfe.

Cherdsak Virapat, de l'Institut océanographique international, a déclaré que le développement durable des océans doit englober: la plus large gamme de développement, l'éradication de la pauvreté, la conservation et l'amélioration de la base de ressources et, l'unification de l'économie et de l'écologie à tous les niveaux de prise de décision. Il a souligné la nécessité, pour l'humanité, de changer son comportement en vue de réaliser des interactions durables avec les océans de la planète, ce qui exige une large participation des parties prenantes dans les prises de décision et dans la planification.

Le débat: Interrogé sur la faisabilité d'une approche régionale pour la mise en œuvre des objectifs internationaux, Lalonde a précisé que les organismes régionaux ont le devoir de travailler ensemble sur la gestion intégrée des océans. En réaction à une suggestion de faire du droit de la mer le "chef unique", Lalonde a indiqué que la loi ne garantit pas l'application. Au sujet d'un appel aux Etats du pavillon et aux Etats du port, à devenir parties et à mettre en œuvre les accords internationaux pertinents, Lalonde a proposé que le droit de pêcher en haute mer soit réservé aux parties. L'ARGENTINE a souligné que la ratification d'un accord n'équivaut pas à un comportement responsable en tant qu'Etat du pavillon.

En réponse aux suggestions d'étendre les mandats des ORGP, l'AUSTRALIE s'est demandé si ces organismes ont la compétence et les capacités requises. SAINTE-LUCIE a déclaré que la majeure partie de la dégradation du milieu marin se produit dans les "zones économiques exclusives" des Etats. Le délégué des ETATS FEDERES DE MICRONESIE a souligné les défis qui doivent être considérés dans le processus de Rio +20: les lacunes en matière de gouvernance, les lacunes dans l'application des instruments disponibles, et l'harmonisation entre les questions touchant au milieu marin et les discussions qui se déroulent dans d'autres instances.

En réponse aux interventions sur l'Accord de la FAO sur les Mesures devant être prises par les Etats du port pour prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche INN, le délégué de la NORVEGE a déclaré que son pays a signé l'Accord et qu'il est en train de travailler à sa ratification. Contrant l'idée qu'il existe des lacunes en matière de gouvernance, les Etats-Unis ont souligné que la CNUDM fournissait déjà un cadre global, et a appelé à une meilleure coordination entre les organisations telles que l'OMI, les ORGP et les organismes régionaux des mers.

DANS LES COULOIRS

La douzième réunion du Processus consultatif s'est ouverte avec, à l'esprit des participants, deux importants jalons liés aux océans: le 20e anniversaire du Sommet de la Terre et le 30e anniversaire de la CNUDM. Ces événements étant à une année de distance seulement, les délégués ont commencé la semaine, apparemment désireux d'utiliser la PCO-12 pour renforcer le programme des océans et garantir une voix forte et unie à Rio +20. Toutefois, l'ampleur des thèmes de cette année risque de rendre difficile la réalisation d'une entente sur une attention équilibrée aux lacunes existantes, d'une part, et aux défis nouveaux et émergents, d'autre part. En effet, certains délégués ont exprimé la crainte de voir le résultat manquer de focalisation stratégique et représenter un "confetti de thèmes", diluant la voix forte souhaitée. Beaucoup de ces thèmes seront examinés au cours de trois jours d'exposés du groupe de discussion, laissant l'examen des résultats de la réunion, à vendredi.

LES FAITS MARQUANTS DE LA PCO-12: MARDI 21 JUIN 2011

Mardi, les délégués à la douzième réunion du Processus consultatif officiel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer (Processus consultatif ou PCO-12) se sont réunis dans un groupe de discussion sur le bilan des progrès accomplis à ce jour et des lacunes qui subsistent dans l'application des résultats pertinents aux océans et mers des grands sommets sur le développement durable. Le matin, des exposés et débats ont eu lieu sur: les progrès accomplis et les lacunes qui subsistent dans la recherche scientifique marine; sur les défis émergents et les liens entre la science et l'élaboration des politiques; sur les lacunes et les défis dans les domaines du renforcement des capacités et du transfert de technologie visant à mettre en œuvre les résultats liés aux océans des sommets pertinents; et sur l'application des résultats ayant trait aux océans, qui affectent les aspects sociaux de la pêche. Ce groupe s'est poursuivi l'après-midi avec des exposés et des débats: sur la recherche sur les grands marins et la gouvernance internationale des océans; sur l'évaluation des progrès réalisés dans le domaine du contrôle de la pollution marine et des défis qui y sont posés; et sur la gestion intégrée des océans et des mers.

LE GROUPE DE DISCUSSION

APERÇU DES PROGRÈS ACCOMPLIS A CE JOUR ET DES LACUNES QUI SUBSISTENT DANS L'APPLICATION DES TEXTES ISSUS DES GRANDS SOMMETS SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE: Les exposés de la séance du matin: Luis Valdés, chef de la section des sciences océaniques de la Commission océanographique intergouvernementale (COI), UNESCO, a expliqué que beaucoup de progrès ont été réalisés dans le domaine de la recherche marine, depuis Rio en 1992 et l'adoption du Plan d'application de Johannesburg (PAJ), mais qu'il reste nécessaire de combler les lacunes et de traiter les questions émergentes qui menacent la gestion et la durabilité des mers et des milieux marins régionaux.

Il a ensuite passé en revue un certain nombre de ces réalisations et lacunes dans les domaines: de la gestion intégrée et développement durable des littoraux, mettant en exergue la Gestion intégrée des zones côtières et l'initiative de la CIO relative à la planification de l'espace marin; de la protection du milieu marin, signalant que les efflorescences de nuisibles algues sont plus fréquentes, et que leur dynamique doit être mieux comprise; de l'évaluation du milieu marin mondial et de l'utilisation durable et de la conservation des ressources marines vivantes de la biodiversité et des AMP situées en haute mer et à l'intérieur des zones de juridiction nationale, précisant que ces objectifs ont été très difficiles à réaliser, depuis Rio en 1992 et l'adoption du JPOI, puisque seulement 1% des océans du globe est désigné comme AMP. Valdés a conclu en soulignant que les questions émergentes de la géo-ingénierie, des sachets plastiques jetés en mer et des écosystèmes vulnérables en haute mer

commencent à retenir l'attention, contrairement aux problèmes des zones mortes, du bruit marin et des ressources génétiques marines.

Kriangsak Kittichaisaree, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la Thaïlande près du Commonwealth d'Australie, a parlé des lacunes qui subsistent et des défis à relever dans les domaines du renforcement des capacités et du transfert de technologie marine permettant l'application des résultats liés aux océans des grands sommets sur le développement durable. Il a mis l'accent sur des défis tels que l'absence de fonds ou de programmes d'aide pour la promotion de la mise en œuvre des dispositions de la CNUDM concernant la mise au point et le transfert de technologies marines. Il a suggéré, entre autres, l'utilisation du modèle de l'exploitation minière dans les grands fonds marins de la CNUDM pour le transfert des technologies marines, et que le DOALOS, la CIO ou ONU-Océans pourraient être le point focal pour la coordination et le partage des technologies.

Sebastian Mathew, du Collectif international pour l'appui à la pêche artisanale, a déclaré que l'ensemble des problèmes environnementaux et sociaux de la pêche n'ont pas été améliorés comme suite aux précédents sommets. Il a cité la mauvaise gouvernance des écosystèmes côtiers et marins, et a encouragé l'édification de structures de gouvernance inclusive, fondées sur l'équité, la durabilité et le respect des droits humains. Evoquant la mise en place de pré-structures de gouvernance, il a indiqué: qu'elles pourraient fournir un "échafaudage institutionnel" permettant de parvenir à une utilisation durable et à la conservation des ressources marines vivantes; qu'elles sont une condition préalable pour la concrétisation des trois piliers du développement durable et qu'elles pourraient aider à la mise en œuvre des résultats.

Les exposés de la séance de l'après-midi: Philippe Tisserand, Hotspot Ecosystem Research and Man's Impact on European Seas (HERMIONE), a présenté les résultats de la recherche scientifique d'HERMIONE, soulignant que le chalutage de fond est identifié comme étant l'activité qui exerce le plus d'impacts dans la région du Nord-est Atlantique. Weaver a attiré l'attention sur l'impact environnemental du chalutage de fond sur l'abondance des poissons et sur les écosystèmes marins vulnérables (EMV) tels que: les monts sous-marins; les coraux et les éponges et les espèces de poissons de haute mer. Il a présenté les conclusions préliminaires de l'atelier des scientifiques pour l'évaluation de l'application de la résolution 64/72 de l'Assemblée générale, qui a eu lieu à Lisbonne, au Portugal, en mai 2011 et, notamment, le fait que les critères encadrant la détermination des EMV n'ont pas été appliqués de manière cohérente. Il a appelé les Etats à, entre autres, amplement appliquer le principe de précaution tel que prévu par l'Accord de l'ONU sur les stocks halieutiques (UNFSA), et à s'abstenir de la pêche de fond, à moins que des évaluations d'impact préalables ne soient entreprises.

Babajide Aio, de l'Université de Lagos, a parlé des progrès accomplis dans le domaine du contrôle des sources terrestres de pollution marine, et a fait état de l'adoption d'un certain nombre d'instruments juridiques internationaux, soulignant toutefois que des lacunes et des défis demeurent au niveau de

leur application. Il a indiqué que depuis Rio 1992, les océans sont devenus progressivement plus vulnérables, et a cité, entre autres: la destruction de 50% des mangroves de la planète, l'augmentation des zones hypoxiques et anoxiques dues aux nutriments excessifs qui se trouvent dans les eaux usées et les eaux de ruissellement des terres agricoles, et les espèces exotiques envahissantes transvasées par les eaux de ballast. Alo a souligné la nécessité: d'intensifier les mesures nationales pour la mise en application du paradigme d'Action 21, "Penser globalement, agir localement"; la mise en place de nouvelles incitations économiques et des outils permettant de calculer le coût de l'inaction; et la fourniture d'un soutien accru pour le grand concept des écosystèmes marins et la notion de gestion intégrée des littoraux.

Yoshinobu Takei, de l'Université d'Utrecht, a déclaré que parmi les mesures nécessaires à prendre pour parvenir à une gestion intégrée des océans, il y a lieu de citer: l'adoption et la mise en œuvre, au plan national, de politiques de gestion intégrée des océans; la coopération au niveau régional; et le renforcement des mécanismes mondiaux tels que ONU-Océans, qui, a-t-il précisé, tireraient avantage d'un secrétariat permanent. Il a également fait état du besoin d'une planification spatiale marine, qui pourrait aider à la réalisation d'une économie verte en allouant efficacement à l'espace maritime des utilisations telles que les parcs éoliens offshore. Takei a affirmé que les récifs coralliens ont un besoin urgent d'une gestion intégrée, compte tenu de l'impact cumulatif des diverses menaces qui y sont posées dont, notamment, l'acidification causée par le changement climatique.

Le débat de la séance du matin: Au sujet des critères et directives du CIO concernant le transfert de technologie marine, Kittichaisaree a signalé qu'ils sont utilisés par les participants aux réunions du CIO, mais qu'ils ne sont pas partagés de manière efficace avec le secteur de la pêche. Il a précisé qu'un accord d'exécution sur le transfert de technologie marine ne serait pas "de trop".

Reprenant un commentaire sur l'urgence que revêtent les problèmes des espèces envahissantes et des débris marins, Valdés a indiqué que les gouvernements nationaux doivent procéder à la mise en œuvre de la Convention internationale de l'OMI pour le contrôle et la gestion des eaux et sédiments de ballast des navires, et a expliqué la manière dont les débris de plastique sont porteurs de pollution. Au sujet d'ONU-Océans, Valdés a déclaré qu'elle a été efficace dans le domaine de la coordination entre les organismes compétents des Nations Unies, mais qu'il espère voir la prochaine évaluation d'ONU-Océans lui permettre d'améliorer encore ses activités marines, notamment, par la résolution de son manque de financement.

Au sujet de la satisfaction des besoins des Etats côtiers en matière de gouvernance, Mathew a suggéré l'adoption d'une approche ascendante pour ce faire, et a fait état du nombre relativement restreint des Etats qui ont intégré le Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable dans leurs politiques et législations nationales. Kittichaisaree a précisé que l'Instance internationale des fonds marins pourrait servir de modèle pour les transferts technologiques bilatéraux. Interrogé sur le but de sa liste suggérée à élaborer conjointement par les Etats de pêche et les Etats côtiers en vue de s'assurer d'un équilibre équitable des intérêts, Kittichaisaree a précisé que certains Etats côtiers ont besoin de conseils sur la façon de présenter les demandes appropriées des flottes de pêche étrangères, de manière à convertir les avantages reçus en renforcement des capacités à long terme.

Au sujet des sciences marines, Valdés a fait remarquer que des examens réguliers sont indispensables pour le travail du Conseil international pour l'exploration de la mer et que le Groupe conjoint d'experts sur l'évaluation scientifique de la protection du milieu marin joue un rôle important pour l'ONU, mais qu'il est sous-financé. Au sujet de l'utilisation des ressources marines, il a signalé que les décideurs utilisant la limite supérieure de l'estimation des stocks de poisson déstabilisent leur durabilité à long terme. Au sujet des perturbations causées par la collecte de données pour la désignation des AMP, Valdés a indiqué qu'il est essentiel de déterminer si la protection fonctionne.

Au sujet de l'ANUSP, Kittichaisaree a signalé que les dispositions régissant le renforcement des capacités ne sont pas juridiquement contraignantes et que celles-ci devraient entrer en vigueur après Rio +20. Mathew a souscrit à la déclaration d'un participant que le bruit marin est un problème important qui va s'aggraver avec l'augmentation de l'exploration pétrolière.

Le débat de la séance de l'après-midi: Répondant à une question sur les impacts du chalutage de fond effectué hors des zones de chalutage, Weaver a précisé que la zone touchée peut être plus grande que la zone de pêche, parce que les poissons migrent vers le haut et vers le bas de la pente, et a fait état des conséquences de ces pratiques pour les espèces non-ciblées et la dégradation des habitats. Il a indiqué que ces écosystèmes, en tant que communautés, peuvent prendre des centaines d'années pour se rétablir après le chalutage de fond, et a suggéré l'établissement de zones tampons permettant de protéger les zones fermées. En réponse à des questions sur "les règlements à mettre en place" pour éviter les impacts sur les écosystèmes marins vulnérables, Weaver a indiqué que la réglementation peut avoir deux problèmes: le changement de la distance et les seuils inappropriés des captures accessoires. Il a également précisé que les zones des monts sous-marins peuvent exiger des règlements différents pour les coraux et les éponges.

Au sujet du caractère multilatéral des questions relatives aux ZBADJN, Takei a indiqué que certaines d'entre elles peuvent être abordées bilatéralement, citant l'exemple de la pêche de l'hoplostète orange entre l'Australie et la Nouvelle Zélande.

Au sujet de la question de savoir si le chalutage de fond est la menace la plus sérieuse pour la biodiversité, Weaver a déclaré que le changement climatique et l'acidification des océans doivent être également inclus dans la même catégorie. Répondant à une question sur les bateaux de pêche qui ne portent pas encore l'identification de l'OMI, Weaver a indiqué que les bateaux doivent porter l'identification de l'OMI pour la sécurité, et que si les bateaux de pêche les porte, cela permettrait également d'améliorer le suivi.

Interrogé sur le manque de volonté politique, Alo a précisé que cela est aggravé par l'absence de lois et le manque de fonds. Au sujet de la pollution du milieu marin par le transport et le développement des explorations pétrolières offshore, il a opiné que ces problèmes sont mal pris en compte par les instruments disponibles. Au sujet du rôle d'ONU-Océans, Takei a précisé qu'il est supposé de coordonner, et non interférer dans, les activités de ses membres, mais a souligné que l'entente des Etats est essentielle avant que toute cette coordination ne puisse avoir lieu.

En réponse à une question sur l'intégration du problème de l'acidification du milieu marin dans la gestion intégrée, Takei a affirmé que son évaluation aiderait à la concrétisation d'une gestion intégrée, précisant qu'elle est également nécessaire pour l'atténuation des émissions de GES, cause du problème.

Au sujet de la pêche INN et de l'utilisation du système de suivi de l'OMI, la COMMISSION DES PECHERIES DU NORD-EST ATLANTIQUE a déclaré que le système de suivi n'a pas été examiné, mais qu'il existe une collaboration entre l'OMI, la FAO et les ORGP pour introduire les immatriculations de l'OMI dans les navires de pêche, pour contrôler la pêche INN partout dans le monde, ajoutant que le suivi VMS peut être utilisé pour la sécurité et pour le contrôle de la pêche.

Les participants ont également abordé: la nécessité du renforcement des capacités; les préoccupations concernant la situation actuelle des stocks de poissons et de la pêche INN; le besoin de réduire la surcapacité de pêche; la nécessité d'améliorer la transparence des ORGP; les inquiétudes concernant les débris marins; l'éco-certification, et la fermeture des pêcheries.

DANS LES COULOIRS

Mardi, les exposés et les débats battaient leur plein. Abordant les lacunes qui subsistent dans l'application des accords passés, les délégués ont évalué les éléments nécessitant un redoublement des efforts. Mais au lieu de simplement énumérer ces lacunes (la liste est tellement longue que même le jour le plus long de l'année ne suffirait pas), les séances de questions-réponses ont révélé des points de vue nuancés sur le rôle approprié des divers organismes intervenant dans le cadre marin. L'une des délégations a exprimé, en privé, de sérieuses doutes au sujet du renforcement d'ONU-Océans, tandis que d'autres étaient, à ce stade, ambivalentes au sujet d'ONU-Océans mais comprenaient la nécessité d'un chef de file institutionnel. A un niveau plus large, c'est l'énigme face à la communauté internationale alors que cette dernière se prépare pour la CNUDD – il ne s'agit pas seulement de savoir de quelles questions débattre, mais quelles institutions et organisations devraient être centrales pour le traitement des lacunes.

LES FAITS MARQUANTS DE LA PCO-12: MERCREDI 22 JUIN 2011

Mercredi, les délégués à la douzième réunion du Processus consultatif officieux ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer (Processus consultatif ou PCO-12) ont entendu un rapport de synthèse de l'atelier des experts internationaux du système de la terre sur les pressions exercées sur le milieu marin et leurs effets. Les participants se sont ensuite réunis dans un groupe de discussion sur les défis nouveaux et émergents posés au développement et à l'utilisation durable des océans et des mers. Le matin et en début d'après-midi, des exposés suivis de débats ont eu lieu: sur le thème du réchauffement climatique en tant que défi nouveau et émergent posé à l'utilisation durable des ressources halieutiques marines; sur une perspective juridique de la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine, y compris les ressources génétiques marines, située à l'intérieur et au-delà des limites de la juridiction nationale; et sur divers autres défis nouveaux et émergents. Dans l'après-midi également, les délégués se sont réunis dans un groupe de discussion sur la route vers Rio +20 et au-delà, avec des exposés portant sur la réalisation d'un résultat important relativement aux océans et sur l'élaboration d'un plan pour vaincre la pauvreté et atteindre la croissance durable et l'équité.

RAPPORT SPÉCIAL

Alex Rogers, de l'Université d'Oxford, a parlé de recherches qui ont révélé la survenue, dans le milieu marin, de changements très rapides dépassant les projections du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution climatique. Les résultats de ses recherches englobaient: une pollution par des fragrances de savons et de produits cosmétiques et divers autres nouveaux contaminants, qui aggrave la propagation de zones mortes; une migration nordique du zooplancton; et une acidification rapide. Rogers a souligné l'importance du taux de changement des niveaux de pH et de CO₂. Il a signalé aussi que les récifs coralliens risquaient de s'effondrer d'ici une génération, et que des extinctions massives dans le milieu marin risquaient de suivre durant les prochaines générations.

LE GROUPE DE DISCUSSION

LES DÉFIS NOUVEAUX ET ÉMERGENTS POSÉS AUX DÉVELOPPEMENT ET UTILISATION DURABLES DES OcéANS ET DES MERS: Les exposés: Ussif Rashid Sumaila, de l'Université de Colombie-Britannique, a signalé que le secteur de la pêche est en difficulté, même sans réchauffement climatique. Il a retracé les effets supplémentaires du réchauffement climatique, notamment sur le bien-être humain, et a indiqué que la modélisation de la zone économique exclusive (ZEE) du Mexique a montré un mouvement des poissons pêchés habituellement dans les régions tropicales vers les régions plus froides de la ZEE, et a prédit des conséquences graves pour les communautés de pêcheurs.

Tullio Scovazzi, de l'Université de Milano-Bicocca, a parlé de vues divergentes sur le traitement juridique de la conservation et de l'utilisation durables de la biodiversité marine, y compris

les ressources génétiques marines, des zones au-delà des limites de la juridiction nationale (BADJN). Scovazzi a précisé que le conflit consistait à savoir si la gestion de ce milieu devait être guidée par le principe du patrimoine commun de l'humanité ou celui de la liberté des mers. Il a ajouté que les deux positions découlaient de la mauvaise compréhension du fait que la CNUDM régissait toutes les activités menées dans les océans et les mers, expliquant que le principe du patrimoine commun ne pouvait être étendu aux ressources non-minérales qui se trouvent dans la Zone, et que le principe de la liberté des mers ne pouvait être appliqué aux ressources génétiques. Scovazzi a, par conséquent, suggéré une troisième alternative émanant du Groupe de travail (GT) sur la BADJN, à savoir l'élaboration d'un accord de mise en application, pour combler le vide juridique.

Jacqueline Alder, de la Division de la politique environnementale, PNUE, a parlé des défis nouveaux et émergents posés au développement et utilisation durables des océans et des mers, y compris les défis liés à la gouvernance, à la pollution et à l'industrialisation. S'agissant de la pollution, elle a parlé, entre autres: des déchets marins, y compris les micro-plastiques et leurs impacts; l'hypoxie et anoxie causées par l'eutrophisation; et le bruit marin. Elle a indiqué que la façon dont il faut aller de l'avant requiert: de nouvelles études pour comprendre la portée et l'ampleur des problèmes et le coût de l'inaction; un renforcement du rôle de la gestion fondée sur l'écosystème; et la mise en œuvre du Processus régulier du mécanisme de notification et d'évaluation de l'état du milieu marin (le processus régulier).

Le débat: La BADJN: En réponse à une question par MADAGASCAR pour savoir si la CNUDM est dépassée, Scovazzi a précisé que la CNUDM n'est pas obsolète, mais qu'on ne peut en attendre un traitement des questions qui ne sont pas incluses dans le texte, telles que celles des ressources génétiques, et qu'elle a donc besoin d'être mise à jour. A une question posée par le délégué de Trinidad et Tobago sur l'interprétation des ressources génétiques marines situées dans les ZADJN comme étant partie intégrante du patrimoine commun de l'humanité, Scovazzi a réitéré que le texte de la CNUDM empêchait l'application de ce principe aux ressources non-minérales. Au sujet des préoccupations exprimées par les Etats-Unis que certaines délégations ont mal interprété les recommandations de la quatrième réunion du GT sur la BADJN comme étant un engagement à entamer la négociation d'un accord sur l'application de la CNUDM, préoccupations qui ont été reprises par le CANADA, l'ISLANDE, la FEDERATION DE RUSSIE et la NORVEGE, il a précisé que le GT s'est accordé sur l'élaboration éventuelle d'un accord multilatéral relevant de la CNUDM, et que cela impliquait un accord sur l'exécution. Répondant au G77/Chine sur les lacunes juridiques concernant les ressources génétiques marines, Scovazzi a indiqué que la CNUDM contient des principes applicables à la bio-prospection dans la Zone. A une question posée par Greenpeace sur les AMP en haute mer, il a suggéré que le réseau méditerranéen des aires protégées est un modèle pour un accord sur une mise en application à l'échelle globale.

Le changement climatique: En réponse à des questions du Brésil et du Pew Environment Group sur les effets du changement climatique sur les océans, Sumaila a signalé une tendance nouvelle, chez les poissons migrateurs, à s'éloigner des régions tropicales où sont situés la plupart des pays en développement, précisant que ces pays contribuent le moins aux émissions de CO₂. Répondant à la NORVEGE concernant les impacts positifs potentiels du changement climatique pour la pêche, Sumaila a indiqué que certaines régions pouvaient y trouver des avantages, mais que ces avantages sont de courte durée. L'AUSTRALIE a souligné le rôle important de la planification de l'espace marin pour l'adaptation au changement climatique. Le MAROC a suggéré d'intégrer les discussions sur les océans dans les travaux de la Conférence de Durban sur le changement climatique, qui aura lieu en décembre 2011.

Les subventions: A une question posée par le Pew Environment Group sur les subventions, Sumaila a précisé que les subventions nocives sont celles qui contribuent à la surpêche, et a recommandé que l'argent soit réorienté vers les communautés et vers les mesures d'adaptation. A des questions posées par l'ARGENTINE et le Conseil pour la Défense des ressources naturelles (NRDC), Sumaila a clarifié que les subventions sont un problème mondial, mais qu'elles sont encore moins excusables dans les pays industrialisés, et a estimé que ce sujet mérite une attention à la réunion de Rio +20.

Les Pêcheries: En réponse au NRDC, Sebastian Mathew, un conférencier de la journée de mardi, a mis en exergue les avantages du développement durable de la pêche artisanale, appelant à ce qu'ils soient reconnus à la réunion de Rio +20. Le BRÉSIL a réitéré cet appel. Alder a souligné que l'industrialisation de l'aquaculture est due à la demande et à notre incapacité à gérer durablement les stocks de poissons.

Le rôle du PNUE: A une question posée par l'Argentine sur rôle de chef de file du PNUE dans la contribution à apporter au pilier environnemental de Rio +20 et dans l'intégration des questions relatives aux océans dans ce travail préparatoire, Alder a précisé que le groupe d'experts du PNUE est penché sur tous les thèmes et que ONU-océans est impliqué dans ce processus. Elle a plaidé pour une approche intégrée, telle que celle indiquée par l'UE et, répondant à la NOUVELLE ZELANDE, a fait état des travaux récents du PNUE avec les Etats-Unis sur les débris et déchets marins.

Divers: A une question posée par l'ARGENTINE sur l'efficacité des instruments juridiquement non-contraignants, Aulne a clarifié que le Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin de la pollution due aux activités terrestres (GPA) a aidé au traitement de sources terrestres de pollution marine. Sumaila a réitéré l'appel lancé par le Japon en faveur de la coopération, et a déclaré que le récent tremblement de terre survenu au Japon montre que la confluence de pressions, telles que les catastrophes naturelles et industrielles et les changements environnementaux, représentent un autre défi crucial émergent.

LA ROUTE VERS RIO +20 ET AU DELÀ: Les exposés: L'après-midi, Biliانا Cicin-Sain, du Forum mondial sur les océans, a appelé les dirigeants à parvenir à un résultat significatif en faveur du milieu marin, à la CNUDD. Elle a également fait observer que Rio 1992 a eu un "manifeste" sous forme de Rapport de Brundtland, mais qu'elle ne percevait pas une vision transformative équivalente pour la CNUDD. Dans ses réflexions sur ce qui a et ce n'a pas été atteint sur le thème des océans, Cicin-Sain a signalé que des fondations et un cadre existaient pour la gestion intégrée des océans et des littoraux (GIOL), et que la prochaine étape consiste à améliorer sa mise en œuvre. Cicin-Sain a indiqué aussi qu'en dépit de l'interaction forte entre les océans et le climat, les océans n'ont pas figuré dans les négociations de la CCNUCC, où les océans ont été perçus comme étant une "nuisance sectorielle". Elle a décrit les éléments possibles d'un accord d'ensemble, à la CNUDD, englobant: l'orientation de la moitié des fonds réservés à l'adaptation vers les communautés côtières et insulaires; la certification des bonnes pratiques de GIOL et son élargissement à tous les pays et à toutes les régions; la création d'un mécanisme de coordination sur les océans au niveau du secrétariat général de l'ONU; et le soutien du processus régulier et de la plate-forme scientifique et politique intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques.

Maria Teresa Mesquita Pessoa, de la mission permanente du Brésil auprès de l'ONU, a parlé de la route menant à Rio +20. Elle a présenté un historique des étapes franchies par le développement durable depuis 1972, soulignant que les racines du Processus consultatif remontaient à Rio 1992. Parmi les

nombreux engagements liés aux océans qui ont découlé de ces événements, Mesquita Pessoa a énuméré ceux qui n'ont pas été honorés, et a parlé d'autres défis, tels que l'acidification, les vulnérabilités permanentes des PEID, et la dégradation de la BADJN. Elle a souligné que la BADJN a d'importantes applications industrielles, et qu'elle suscitait, par conséquent, un intérêt particulier dans les pays en développement. S'agissant de la réunion de Rio +20, elle a précisé qu'elle doit réaffirmer le rôle régulateur de l'Etat pour remédier à la défaillance d'intégrer les priorités sociales et environnementales dans les politiques économiques. Enfin, Mesquita Pessoa a indiqué que les modes non durables de production et de consommation sont la cause majeure de la détérioration environnementale.

Le débat: Les considérations relatives à Rio+20: Mesquita Pessoa s'est dite d'accord avec les observations de la THAILANDE sur la nécessité de fixer des objectifs réalistes à Rio+20. Cicin-Sain a ajouté que la fixation d'objectifs est utile car ils fournissent un indicateur mesurable pour l'évaluation. Le délégué du NRDC a suggéré que Rio +20 accorde au besoin d'un mode de consommation durable des denrées alimentaires marines une importante considération. Le COSTA RICA a suggéré que la PCO-12 recommande que la CNUDD agisse sur la protection de la haute mer, tout en reconnaissant les recommandations du GT sur la BADJN. A une question posée par la Chine sur les considérations de procédure relatives au processus de Rio +20, Mesquita Pessoa a précisé que la PCO-12 ne fait pas partie du processus officiel, mais qu'elle contribuera, on l'espère, aux délibérations à Rio. Elle a souligné que le processus officiel englobait trois réunions préparatoires, et qu'un certain nombre d'initiatives officieuses contribueront également au processus.

La gouvernance: En réponse à des questions posées par l'ARGENTINE, TRINITE ET TOBAGO et l'AFRIQUE DU SUD sur le rôle de l'ONU, Cicin-Sain a indiqué que ONU-Océans est bon pour l'échange d'informations, mais qu'une gouvernance intégrée nécessitait un engagement politique de la part du niveau supérieur. En réponse à une question de l'Argentine sur l'interface entre les négociations sur le milieu marin et celles sur le climat, Cicin-Sain a souligné l'importance de la participation de la communauté marine dans les discussions de la CCNUCC, et a précisé que diverses questions sont situées hors du cadre de la CCNUCC, comme celle des énergies renouvelables marines. PALAU a appelé l'ONU à demander des comptes aux ORGP non performantes.

Le transfert de technologie: A une question posée par l'Argentine sur le renforcement des capacités et le transfert de technologie, Mesquita Pessoa a souligné que, comme demandé par la CNUDDM, la coopération peut être envisagée de différentes manières créatives. Elle a ajouté que le transfert de technologie requiert un environnement favorable pour attirer les investissements.

Les résultats de la PCO-12: L'Espagne, au nom de l'UE, a suggéré que le résultat de cette réunion devrait aborder, entre autres: la sécurité alimentaire; l'éradication de la pauvreté; l'économie verte; les déchets marins; les impacts cumulatifs, notamment dans les ZADJN, la nécessité de renforcer la résilience des écosystèmes marins; et l'approbation des recommandations du GT sur la BADJN.

DANS LES COULOIRS

Les présentateurs ont débuté la journée par une vision sombre de l'état de nos milieux marins, décrivant le réchauffement des océans, l'acidification, des stocks de poisson en chute libre, des zones mortes, les déchets marins et la pollution radioactive, parmi beaucoup d'autres menaces. Le coté reluisant, a dit un conférencier, est "qu'il est encore temps d'agir", mais que c'est maintenant qu'il faut le faire. Certains délégués ont avoué se sentir submergés dans une mer envahissante de défis, tout en s'interrogeant, perplexes, sur la meilleure façon d'utiliser l'opportunité offerte par Rio +20 à l'action en faveur du milieu marin. Mais, un thème principal du discours discordant est apparu: la biodiversité marine dans les zones situées hors des juridictions nationales assortie de la nécessité d'un accord d'application de la CNUDDM. Les délégués ont quitté le North Lawn Building réfléchissant sur l'incidence que l'agitation autour de ce thème allait avoir sur l'examen des résultats de la réunion durant la séance chargée de vendredi.

LES FAITS MARQUANTS DE LA PCO-12: JEUDI 23 JUIN 2011

Jeudi, les délégués à la douzième réunion du Processus consultatif officiel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer (Processus consultatif ou ICP-12) se sont réunis en session plénière qui a comporté un exposé sur la coopération et la coordination interinstitutionnelles, suivie de débats: sur le processus de sélection des thèmes et des conférenciers, aux fins de faciliter le travail de l'Assemblée Générale et sur les questions susceptibles de bénéficier d'une attention dans les travaux futurs de l'Assemblée Générale. La séance a été levée à 11h40 pour donner au Secrétariat le temps de produire deux documents: l'ensemble des éléments susceptibles de bénéficier d'une attention à Rio+20, et le Rapport de synthèse provisoire des coprésidents.

LA SEANCE PLENIERE

LA COOPERATION ET LA COORDINATION

INTERINSTITUTIONNELLES: Le coprésident l'amb. Milan Mehtarbhan Jaya (Maurice) a ouvert la deuxième session plénière, invitant ONU-Océans à fournir des informations sur ses activités dans le domaine de la coopération et de la coordination.

Andrew Hudson, PNUD et ONU-Océans, a parlé des principaux résultats et principales activités des membres d'ONU-Océans, dont, notamment: le soutien de l'Agence internationale de l'énergie atomique et le DAES du Groupe de haut niveau sur les océans organisé par Monaco de novembre 2011; et le rapport du PNUE intitulé "l'économie verte dans un monde bleu". Il a également fait état des groupes de travail d'ONU-Océans sur les ZBADJN et sur les AMP. Hudson a signalé qu'ONU-Océans a

examiné la proposition de révision de l'évaluation, le 17 Juin 2011, et qu'il suivra les procédures pour placer l'évaluation dans un prochain ordre du jour du Conseil des chefs de secrétariat de l'ONU chargés de la coordination.

Hudson a également examiné le rôle du Groupe d'experts conjoint spécial sur les aspects scientifiques de la protection du milieu marin (GESAMP) en tant qu'organe interinstitutionnel chargé de fournir des conseils aux institutions de l'ONU. Il a souligné que le GESAMP a renforcé la base scientifique nécessaire à la mise en œuvre du chapitre 17 d'Action 21 et du PMAJ, en particulier dans des domaines tels que: les océans et la gestion intégrée des littoraux; les indicateurs environnementaux; la pollution; l'eau de ballast; le suivi et l'évaluation; la coordination et la coopération; et les thèmes émergents, tels que les micro-plastiques.

Répondant à l'ARGENTINE, Hudson a accueilli favorablement la suggestion d'ONU-Océans de surveiller le calendrier des réunions pour éviter les chevauchements. En réponse à la suggestion du BRESIL de procéder à un renforcement d'ONU-Océans avant la tenue de la CNUDD et d'augmenter ses capacités, visibilité et pertinence, Hudson a parlé du consensus atteint entre les membres qu'une évaluation serait opportune et pertinente.

Au sujet de l'eau de ballast, le CANADA a encouragé les Etats à ratifier la Convention internationale pour le contrôle et la gestion des eaux et sédiments de ballast des navires.

PROCESSUS DE SÉLECTION DES THEMES ET DES CONFERENCIERS, AUX FINS DE FACILITER LES TRAVAUX DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE: Le

coprésident, l'amb. Don MacKay (Nouvelle Zélande), a introduit ce point de l'ordre du jour, rappelant que le résultat de la réunion comportera une synthèse des questions et idées pour s'assurer de l'adoption d'un processus transparent, objectif et intégratif pour la sélection des thèmes et des conférenciers à soumettre à la considération de l'Assemblée Générale. Le thème de la PCO-13 est les énergies renouvelables marines.

Le CANADA a appelé à des ordres du jour équilibrés pour les réunions à venir du PCO, ce qui suggère que les thèmes du PCO continuent d'être décidés pour deux années consécutives, et, appuyé par l'ARGENTINE, a encouragé la sélection des experts le plus tôt possible. L'Argentine, au nom du G-77/CHINE, a mis en garde contre l'idée de choisir des thèmes pour deux années consécutives, insistant sur le besoin d'un examen appropriée de ces thèmes. La représentante a également rappelé un résultat de la CPCC-10 concernant l'intégration des trois piliers du développement durable et, appuyée par le CANADA et le MAROC, a souligné la nécessité, pour les discussions du Processus consultatif, de se concentrer sur l'ensemble des trois éléments.

LES QUESTIONS QUI POURRAIENT BÉNÉFICIER D'UNE ATTENTION DANS LES TRAVAUX FUTURS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SUR LES AFFAIRES MARITIMES ET LE DROIT DE LA MER: Le coprésident MacKay a demandé aux délégués de procéder à l'examen de la liste composite simplifiée des thèmes qui pourraient bénéficier d'une attention dans les travaux futurs de l'Assemblée générale, élaborée par les coprésidents, qui a été distribuée lundi, ou de proposer d'autres thèmes.

L'UICN a souligné que l'acidification des océans et, en particulier ses conséquences pour la pêche et pour les coraux, affecte l'ensemble des trois piliers du développement durable. Le représentant a fait état des avertissements lancés par les scientifiques sur les effets négatifs de ce problème, tels que la vulnérabilité accrue des littoraux aux tempêtes, avec la dégradation des coraux, et le rôle de l'acidification dans l'amplification des conséquences négatives du bruit en milieu marin.

Le coprésident MacKay a déclaré que le Rapport de synthèse préliminaire des coprésidents sera disponible à 10 heures, vendredi matin, et qu'il comprendra les thèmes et idées soulevés durant les séances plénières et destinés à faciliter le travail

de l'Assemblée générale. Il a ajouté qu'un deuxième projet de document contenant les éléments proposés pour examen éventuel à la CNUDD sera disponible jeudi, à 14 heures.

Serguei Tarassenko, Directeur, DOALOS, a réitéré l'appel à des contributions au Fonds d'affectation volontaire. Il a fait état de deux contributions récentes fournies par la NOUVELLE ZELANDE, et a indiqué que le solde actuel s'élève à environ 15000 dollars. Il a exhorté les délégués à fournir des contributions financières pour la reconstitution du Fonds. Soulignant le soutien financier reçu du Fonds dans le passé, MADAGASCAR a remercié les gouvernements qui y ont versé des contributions.

Le coprésident MacKay a clos la séance plénière à 11h40, indiquant qu'elle se réunira à nouveau, vendredi matin à 10h00.

DANS LES COULOIRS

Les délégués ont dispatché rapidement la séance du matin, laissant seulement l'examen des résultats de la réunion et des éléments suggérés pour discussion possible à la CNUDD. Les touches finales étant en train d'être apportées aux éléments proposés des coprésidents, un participant a prédit que la séance de vendredi sera courte, signalant "qu'il ya beaucoup de consensus". D'autres, plus prudemment, ont souligné que l'équilibre délicat des éléments a besoin qu'on y avance avec prudence pour éviter de déclencher un débat prolongé sur des thèmes tels que celui de la BADJN. Avec la distribution en avance du projet de document, à 14 h, des groupes se sont formés dans la salle de conférence pour commencer à synthétiser les éléments. Par la suite, un certain nombre de participants ont signalé que le document rendait compte de plusieurs thèmes examinés. D'autres ont déploré l'absence d'attention à la surcapacité de pêche et à la nécessité d'AMP, et l'un d'eux a affirmé que si l'ordre du jour marin de la CNUDD ne comporte que ces éléments quelque peu superficiels, "il va être plat et ennuyeux". La scène est prête pour les discussions de clôture de vendredi.

RESUME DE LA DOUZIÈME RÉUNION DU PROCESSUS CONSULTATIF OFFICIEUX OUVERT À TOUS SUR LES OCÉANS ET LE DROIT DE LA MER: 20-24 JUN 2011

La douzième réunion du Processus consultatif officieux ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer (Processus consultatif ou PCO-12) a eu lieu du 20 au 24 juin 2011, au siège de l'ONU à New York. La réunion a rassemblé plus de 200 représentants de gouvernements, d'organismes intergouvernementaux, d'organisations non gouvernementales et d'institutions universitaires. Durant la semaine, les délégués ont axé leurs discussions sur la contribution à l'évaluation, inscrite dans le contexte de la Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable (CNUDD ou Rio+20), des progrès accomplis à ce jour et les lacunes qui subsistent dans la mise en œuvre des résultats des grands sommets sur le développement durable et sur la relève des défis nouveaux et émergents.

Les délégués se sont réunis en séances plénières tout au long de la semaine pour examiner: la coopération et la coordination inter-institutions; le processus de sélection des thèmes et des conférenciers, en vue de faciliter le travail de l'Assemblée Générale de l'ONU; les thèmes qui pourraient bénéficier d'une attention dans les travaux futurs de l'Assemblée générale sur les océans et le droit de la mer; et le résultat de la réunion. En outre, quatre groupes de discussion ont été organisés pour examiner: le développement durable, les océans et le droit de la mer; un aperçu des progrès réalisés à ce jour et des lacunes qui subsistent dans la mise en œuvre des résultats pertinents au milieu marin, des grands sommets sur le développement durable; les défis nouveaux et émergents; et la route menant à Rio+20 et au-delà.

Les coprésidents, l'Ambassadeur Don MacKay (Nouvelle Zélande) et l'Ambassadeur Milan Meetarbhan Jaya (Maurice), ont proposé des éléments qui pourraient bénéficier d'une attention à la réunion de Rio+20, dans un document qui a été distribué jeudi après-midi. En outre, un résumé provisoire des discussions, élaboré par les coprésidents a été distribué vendredi matin. Les deux documents ont été examinés en séance plénière vendredi. Le coprésident MacKay a souligné que le résumé des discussions est destiné à servir de référence seulement et à rendre compte des discussions de la plénière et des tables rondes. Après avoir été examiné paragraphe par paragraphe, le résumé a

été accepté. Il sera soumis pour examen à l'Assemblée générale à sa 66^e session, au titre du point de l'ordre du jour relatif aux «océans et droit de la mer». Les participants ont brièvement examiné les éléments proposés par les coprésidents. Constatant qu'aucun consensus ne pouvait être atteint sur le document, excepté sur l'importance de s'assurer que les éléments relatifs aux petits Etats insulaires en développement (PEID) soient reflétés dans le résumé des coprésidents, le coprésident MacKay a clos les travaux de la conférence.

BREF HISTORIQUE DU PROCESSUS CONSULTATIF OFFICIEUX SUR LE DROIT DE LA MER

Le 1er novembre 1967, l'Ambassadeur de Malte auprès de l'ONU, Arvid Pardo, a demandé à toutes les nations du monde de reconnaître un conflit imminent qui pourrait dévaster les océans. Dans un discours adressé à l'Assemblée générale, il a appelé à «un régime international efficace sur les fonds marins et le plancher océanique situés au-delà des limites clairement définies des juridictions nationales». Le discours a mis en mouvement un processus qui a duré 15 ans et a vu la création du Comité des Nations Unies sur les fonds marins, la signature d'un traité interdisant l'utilisation d'armes nucléaires à partir

DANS CE NUMÉRO

Bref historique du Processus consultatif officieux sur le droit de la mer	1
Compte rendu de la PCO-12	2
Les Groupes de discussion	3
La plénière	4
Examen des résultats de la réunion	5
La plénière de clôture	7
Brève analyse de la PCO-12	7
Réunions à venir	9
Glossaire	11

des fonds marins, l'adoption, par l'Assemblée générale, d'une déclaration stipulant que toutes les ressources des fonds marins situés au-delà des limites des juridictions nationales sont le patrimoine commun de l'humanité, et la tenue de la Conférence de Stockholm sur l'environnement humain. Ce sont là, quelques-uns des facteurs qui ont conduit à la convocation de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer au cours de laquelle la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (CNUDM) a été adoptée.

LA CNUDM: Ouverte à la signature le 10 décembre 1982, à Montego Bay, en Jamaïque, à la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, la CNUDM énonce les droits et obligations des Etats relatifs à l'utilisation des océans et de leurs ressources et à la protection des milieux marins et côtiers. La CNUDM est entrée en vigueur le 16 novembre 1994. Elle a été complétée par l'Accord de 1994 sur l'exploitation minière dans les fonds marins et par l'Accord de 1995 sur l'application des dispositions de la CNUDM relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons chevauchants et des stocks de poissons grands migrants.

RESOLUTION 54/33 DE L'ASSEMBLEE GENERALE:

Le 24 novembre 1999, l'Assemblée générale a adopté la résolution 54/33 concernant les résultats de l'examen entrepris par la Commission des Nations unies sur le développement durable à sa septième session, sur le thème «Les océans et les mers.» Dans cette résolution, l'Assemblée générale a établi un processus consultatif officiel ouvert à tous pour la facilitation de l'examen annuel des évolutions survenues dans les affaires marines. L'Assemblée générale a décidé que le Processus consultatif se réunira à New York, examinera le rapport annuel du Secrétaire général sur les océans et le droit de la mer et suggérera les thèmes particuliers devant être examinés par l'Assemblée générale, en plaçant l'accent sur l'identification des domaines où la coordination et la coopération intergouvernementales et interinstitutionnelles devraient être renforcées. La résolution a, en outre, établi le cadre dans lequel les réunions du Processus consultatif seraient organisées, et a décidé que l'Assemblée générale évaluera l'efficacité et l'utilité du Processus consultatif, à sa 57^e session.

PCO-1 à 3: Les trois premières réunions du Processus consultatif ont identifié les thèmes à suggérer et les éléments à proposer à l'Assemblée générale, et ont mis en exergue les problèmes qui pourraient bénéficier d'une attention dans ses travaux futurs. La première réunion du Processus consultatif (30 mai - 2 juin 2000) a tenu des tables rondes sur le secteur des pêches et sur les effets de la pollution et la dégradation du milieu marin. La deuxième réunion (7-11 mai 2001) a porté sur les sciences et technologies marines et sur la coordination et la coopération dans la lutte contre la piraterie et les vols armés en mer. La troisième réunion (8-15 avril 2002) a tenu des tables rondes sur la protection et la préservation du milieu marin, sur le renforcement des capacités, sur la coopération et la coordination régionales et sur la gestion intégrée des océans.

RESOLUTION 57/141 DE L'ASSEMBLEE GENERALE:

Le 12 décembre 2002, la 57^e session de l'Assemblée générale a adopté la résolution 57/141 sur «Les océans et le droit de la mer». L'Assemblée générale a accueilli avec satisfaction le travail accompli par le Processus consultatif, l'a prorogé pour une période supplémentaire de trois ans et a décidé d'examiner l'efficacité et l'utilité du Processus consultatif, à sa 60^e session.

PCO-4 et 5: La quatrième réunion du Processus consultatif (2-6 juin 2003) a adopté des recommandations sur la sécurité de la navigation, sur la protection des écosystèmes marins vulnérables et sur la coopération et la coordination dans le domaine des questions marines. La cinquième réunion (7-11 juin 2004) a adopté des recommandations sur les nouvelles utilisations durables des océans, y compris la conservation et la gestion de la diversité biologique des fonds marins des zones situées hors des juridictions nationales.

PCO-6: La sixième réunion du Processus consultatif (6-10 juin 2005) a adopté des recommandations sur les pêcheries et leur contribution au développement durable, et a examiné la question des débris marins.

PCO-7: La septième réunion du Processus consultatif (12-16 juin 2006) a permis une meilleure compréhension de la gestion fondée sur les écosystèmes, et a adopté des recommandations sur les approches écosystémiques en milieu marin.

PCO-8: La huitième réunion du Processus consultatif (25-29 juin 2007) a abordé des questions liées aux ressources génétiques marines. Les délégués n'y sont pas parvenus à s'entendre sur les principaux libellés se référant au régime juridique pertinent pour les ressources génétiques marines des zones situées hors des juridictions nationales, conséquence de quoi, aucune recommandation n'a été adoptée. Cependant, le rapport de synthèse des coprésidents a été transmis à l'Assemblée générale pour examen.

PCO-9: La neuvième réunion du Processus consultatif (23-27 juin 2008) a adopté des recommandations sur la nécessité de la sécurité et la sûreté maritimes dans la promotion des piliers économique, social et environnemental du développement durable.

PCO-10: La dixième réunion (17-19 juin 2009) a produit un rapport de synthèse des coprésidents, collationnant les conclusions de ses discussions sur la mise en œuvre des résultats du Processus consultatif, y compris la conduite d'une évaluation des réalisations et des lacunes durant ses neuf premières années, rapport qui a été transmis à l'Assemblée générale, pour examen.

PCO-11: Le résultat de la onzième réunion (21-25 juin 2010) a été un rapport de synthèse des coprésidents résumant les discussions du Processus consultatif, qui ont porté, notamment, sur: les sciences marines; la coopération et la coordination interinstitutionnelles, les questions qui pourraient bénéficier d'une attention dans les travaux futurs de l'Assemblée générale sur les affaires marines et le droit de la mer; et le processus de sélection des thèmes et des conférenciers, aux fins de faciliter le travail de l'Assemblée générale. Le document a été transmis à l'Assemblée générale pour examen.

COMPTE RENDU DE LA PCO-12

Lundi 20 juin 2011, le coprésident, l'Amb. Don MacKay (Nouvelle Zélande), a ouvert la douzième réunion du Processus consultatif officiel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer, faisant état de l'occasion particulière qu'elle offre pour l'apport d'une contribution à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, et a déclaré qu'elle permet également aux participants: de faire le bilan des progrès accomplis à ce jour dans le domaine des océans et des mers; met en exergue les lacunes qui subsistent dans la mise en application des résultats des grands sommets sur le développement durable; et aborde les défis nouveaux et émergents.

Le coprésident, l'Amb. Milan Meetarbhan Jaya (Maurice) a encouragé le fait que le résultat du Processus consultatif contribue véritablement à l'évaluation des progrès accomplis et des lacunes qui subsistent dans la mise en œuvre des résultats des grands sommets sur le développement durable. Il a souligné que le milieu marin doit figurer en bonne place dans l'ordre du jour de la CNUDD, et a souligné le cas particulier des petits Etats insulaires en développement et des îles qui soutiennent de petites communautés.

Soulignant que l'attention du monde est maintenant tournée vers Rio+20, Patricia O'Brien, Sous-secrétaire générale chargée des affaires juridiques et Conseillère juridique du Secrétaire général, a souligné que la PCO-12 est en mesure d'attirer l'attention sur la situation des océans et les mers dans le contexte du programme de développement durable. Sha Zukang, Secrétaire général adjoint chargé des affaires économiques et sociales et Secrétaire général de la CNUCC, a souligné que les océans sont les écosystèmes les plus menacés de la planète, et a rappelé que l'approche de "l'économie bleue" a été mise en exergue à la deuxième session du Comité préparatoire de la CNUCC, en mars 2011.

Le coprésident MacKay a introduit l'ordre du jour provisoire annoté (A/AC.259/L.12). Le document a été adopté sans amendement. Les délégués ont également approuvé le programme de travail.

LES GROUPES DE DISCUSSION

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, LES OCÉANS ET LE DROIT DE LA MER: Lundi après-midi, Brice Lalonde, Coordonnateur exécutif de la CNUDD, a fait des suggestions visant à réduire la fragmentation du régime de gestion des océans, et a exposé les objectifs possibles de Rio+20 dont, notamment, la réalisation d'un accord sur l'adhésion au Code de conduite pour une pêche responsable de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture. Cherdak Virapat, de l'International Ocean Institute, a souligné la nécessité, pour l'humanité, de changer ses comportements pour réaliser des interactions durables avec les océans de la planète, précisant que cela exige une large participation des parties prenantes dans la prise de décision et la planification.

Le débat qui a suivi a abordé: les droits et les responsabilités des Etats du pavillon et des Etats du port; le potentiel d'expansion des mandats des organisations régionales de gestion des pêches (ORGP); la faisabilité des approches régionales de mise en œuvre des objectifs internationaux; et l'étendue du cadre juridique prévu par la CNUDD. Un résumé plus détaillé des présentations et des débats est disponible à: <http://www.iisd.ca/vol25/enb2572f.html>

APERÇU DES PROGRÈS ACCOMPLIS À CE JOUR ET DES LACUNES QUI SUBSISTENT DANS LA MISE EN ŒUVRE DES RESULTATS PERTINENTS AUX OCÉANS ET MERS, DES GRANDS SOMMETS SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE: Mardi matin et mardi après-midi, les participants se sont réunis pour prendre part à ce groupe de discussion. Luis Valdés, chef de la section des sciences océaniques de la Commission océanographique intergouvernementale (COI) de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), est intervenu sur les problèmes qui mettent actuellement en péril la gestion et la durabilité des mers régionales et du milieu marin. Kriangsak Kittichaisaree, ambassadeur Extraordinaire

et Plénipotentiaire de la Thaïlande auprès de l'Australie, a identifié les lacunes et les défis qui subsistent dans les domaines du renforcement des capacités et du transfert des technologies marines. Sebastian Mathew, du Collectif international d'appui à la pêche artisanale, a appelé à l'édification d'une gouvernance intégrative des écosystèmes côtiers et marins. Philippe Weaver, de Hotspot Ecosystem Research and Man's Impact on European Seas, a délimité les impacts du chalutage de fond sur l'abondance des poissons et sur les écosystèmes marins vulnérables. Babajide Alo, de l'Université de Lagos, a parlé des sources terrestres de pollution marine et du besoin d'une gestion intégrée des littoraux. Yoshinobu Takei, de l'Université d'Utrecht, a décrit les mesures nécessaires à prendre pour parvenir à une gestion intégrée du milieu marin.

Le débat qui a suivi a couvert:

- les critères et directives du CIO concernant le transfert de technologie marine;
- la possibilité d'un accord d'exécution sur le transfert des technologies marines;
- l'Autorité internationale des fonds marins en tant que modèle de transfert de technologie bilatéral;
- l'efficacité et l'évaluation à venir d'ONU-Océans;
- les besoins des Etats côtiers en matière de gouvernance;
- les options bilatérales offertes pour le traitement des questions touchant les zones situées au-delà des juridictions nationales (ZADJN);
- l'intégration de l'acidification des océans dans la gestion intégrée;
- le rôle des sciences de la mer et les perturbations environnementales sous-marines causées par la collecte des données;
- les impacts du chalutage de fond;
- l'eau de ballast, le bruit et la pollution provenant du transport et du développement de l'activité pétrolière offshore; et
- le système d'identification à longue portée et de suivi de l'Organisation maritime internationale (OMI) en tant que modèle pour les bateaux de pêche.

Un résumé plus détaillé des exposés et des débats qui ont suivi, est disponible à: <http://www.iisd.ca/vol25/enb2573f.html>

LES DÉFIS NOUVEAUX ET ÉMERGENTS POSES AU DÉVELOPPEMENT ET A L'UTILISATION DURABLE DES OCÉANS ET DES MERS: Mercredi matin, Alex Rogers, de l'Université d'Oxford, a passé en revue le rapport de synthèse de l'atelier international d'experts du système terrestre sur les pressions et impacts subis par les océans. Ussif Rashid Sumaila, de l'Université de la Colombie-Britannique, a parlé du réchauffement climatique en tant que défi nouveau et émergent posé au développement et à l'utilisation durable des ressources halieutiques des océans. Tullio Scovazzi, de l'Université de Milan-Bicocca, a passé en revue les points de vue divergents sur le traitement juridique de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà des juridictions nationales (BADJN). Jacqueline Alder, de la Division des politiques environnementales, Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), a parlé des défis nouveaux et émergents posés au développement durable et à l'utilisation des océans et des mers, y compris ceux liés à la gouvernance, à la pollution et à l'industrialisation.

Dans les débats qui ont suivi, et qui se sont poursuivis au début de l'après midi, les délégués ont abordé, entre autres:

- les résultats de la quatrième réunion du Groupe de travail informel spécial à composition non limitée pour l'examen des questions relatives à la conservation et à l'utilisation durable de la BADJN;
- le point de savoir s'il est besoin d'un accord d'exécution de la CNUDM pour combler les lacunes éventuelles en matière de gouvernance;
- les modifications enregistrées dans les modes migratoires des poissons dans les tropiques et leurs conséquences pour les pays en développement tropicaux;
- l'importance de la planification spatiale marine pour l'adaptation au changement climatique;
- la nécessité d'intégrer les discussions sur les océans dans les travaux de la Conférence de Durban sur changement climatique qui se tient en décembre 2011;
- les liens existants entre les subventions nuisibles et la surpêche, et
- le rôle de chef de file du PNUE dans la contribution devant être apportée au pilier environnemental pour Rio+20.

Un résumé plus détaillé de ces exposés et des débats qui les ont suivis est disponible à: <http://www.iisd.ca/vol25/enb2574f.html>

LA ROUTE MENANT A RIO 20 ET AU-DELA: Mercredi après-midi, Biliana Cicin-Sain, du Forum mondial sur les océans, les littoraux et les îles, a passé en revue le processus de Rio+20 et a formulé des recommandations visant à parvenir à des résultats significatifs. Maria Teresa Mesquita Pessoa, de la Mission permanente du Brésil auprès de l'ONU, a discuté de Rio 20 en tant que plan visant à surmonter la pauvreté et à atteindre une croissance durable et l'équité.

Dans le débat qui a suivi, les commentaires et observations ont porté, entre autres, sur:

- l'importance d'avoir des objectifs;
- la nécessité de protéger la haute mer;
- l'interface entre les négociations sur le milieu marin et les négociations sur le climat;
- la nécessité d'un engagement politique de la part d'un niveau supérieur au sein d'ONU-Océans aux fins de promouvoir une gouvernance intégrée; et
- l'importance de la participation de la communauté des océans dans les discussions de la Convention-cadre sur les changements climatiques (CCNUCC).

Un résumé plus détaillé de ces exposés et débats est disponible à: <http://www.iisd.ca/vol25/enb2574f.html>

LA PLENIERE

ÉCHANGE DE VUES GÉNÉRAL SUR LA CONTRIBUTION A APPORTER A L'ÉVALUATION DANS LE CONTEXTE DE LA CNUDD, SUR LES PROGRES ACCOMPLIS JUSQU'ICI ET LES LACUNES QUI SUBSISTENT DANS LA MISE EN ŒUVRE DES TEXTES ISSUS DES GRANDS SOMMETS SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET SUR LE TRAITEMENT DES DÉFIS NOUVEAUX ET ÉMERGENTS:

Lundi matin, rappelant que le Groupe de travail informel spécial à composition non limitée pour l'examen des questions relatives à la BADJN a, lors de sa quatrième réunion, décidé de lancer, en 2012, un processus pour examiner tous les aspects qui se rapportent à ces ressources, sous forme de paquet, l'Argentine, au nom du Groupe des 77 et Chine (G-77/Chine), avec l'Union européenne (UE), a exprimé son soutien à l'idée de négocier un accord sur l'application de la CNUDM.

L'Espagne, au nom de l'UE: a soutenu l'idée d'une concentration de Rio+20 sur l'écologisation de l'économie, et a exprimé son intérêt pour la poursuite des discussions du Groupe de travail sur la BADJN. La Nouvelle-Zélande, au nom du Forum des îles du Pacifique, a déploré, entre autres: la pression exercée par les longues lignes.

Les États fédérés de Micronésie, au nom des PEID du Pacifique, soutenus par Palau, a déclaré que Rio+20 devrait déterminer des échéanciers et des objectifs permettant de transformer les paroles en actions en faveur du développement durable des océans. Le Japon a passé en revue sa stratégie appliquée à la biodiversité marine, y compris le travail accompli en faveur des aires marines protégées (AMP). S'agissant de la responsabilité, Palau a appelé l'Assemblée Générale à procéder à l'évaluation des activités des ORGP.

Monaco a signalé que les cétacés ne sont toujours pas protégés et qu'ils constituent l'un des problèmes de «travail inachevé» pour la CNUDM. Le délégué des Maldives a appelé à la mise en place de centres régionaux chargés de la gestion des océans, et à la promotion de la capacité scientifique et technique marine des États. Le Canada a déclaré qu'une meilleure coordination et coopération, englobant le partage des connaissances, permettrait aux gouvernements de «travailler plus intelligemment» dans le cadre des contraintes budgétaires. Le Chili a appelé à une grande focalisation sur les océans à la CNUDD. Le Brésil a déclaré que la CPCC-12 devrait déterminer les opportunités de coopération permettant de placer les questions marines à un niveau d'attention supérieur. L'Afrique du Sud a espéré voir la PCO-12 approuver les recommandations du Groupe de travail sur la BADJN. L'Inde a parlé des besoins en matière de capacités humaines et techniques des pays en développement, dans le domaine des sciences marines. La Nouvelle-Zélande a appelé à des résultats orientés vers l'action, à Rio+20, y compris dans le domaine du suivi et de l'évaluation, et à un processus pour le traitement de la BADJN.

Le délégué des États-Unis a mis l'accent sur trois domaines d'intérêt: la sécurité alimentaire, l'acidification des océans et la conservation et la gestion efficace des écosystèmes marins. L'Australie, appuyée par la Thaïlande, a souligné la nécessité de déterminer les voies et moyens dont les engagements pris lors des sommets précédents peuvent être mis en œuvre de manière effective. La Chine a appelé à la coopération dans le domaine de la recherche scientifique et à un soutien accru aux pays en développement. La Thaïlande a appelé à une aide de la part des pays industrialisés en faveur des pays en développement pour l'amélioration des normes environnementales. Le délégué de Trinité-et-Tobago a parlé du besoin d'une aide dans le domaine de l'application et de la surveillance de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (pêche INN), et a soutenu l'idée d'un accord d'exécution de la CNUDM sur la BADJN. Le Venezuela a souligné la nécessité de se concentrer sur la garantie du développement durable des océans, en particulier en ce qui concerne la sécurité alimentaire.

Le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique a passé en revue les résultats de la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention, et notamment de la «stratégie de sauvetage de la biodiversité» en 20 points, qui vise à faire en sorte que les AMP couvrent 10% des océans, d'ici 2020. Au sujet du cheminement vers Rio+20, l'UICN a suggéré que le Processus consultatif examine, entre autres, la mise en place de processus d'évaluation. Le représentant de l'OMI a

parlé de ses activités inscrites dans le cadre des préparatifs de Rio+20, dont, la participation à l'initiative «Delivering as One» de l'ONU, et le rapport du PNUE sur l'économie verte. La Coalition pour la Conservation des grands fonds marins a proposé la tenue d'une conférence intergouvernementale pour la négociation d'un nouvel accord de mise en application en faveur de la BADJN. L'Ocean Policy Research Foundation a souligné la nécessité de ressources humaines supplémentaires dotées de riches connaissances pour assurer la gestion durable des océans. Le Fonds international pour la protection des animaux a souligné le rôle de l'ONU dans, et les avantages économiques de, la protection des cétacés des prises directes dans les ZADJN. Greenpeace a estimé que la mise en œuvre d'un nouvel accord au titre de la CNUDM, permettrait, entre autres, l'établissement d'un réseau de réserves marines en haute mer. Le Pew Environment Group a déclaré que les ORGP gèrent seulement un sous-ensemble de la biodiversité dans leur secteur et qu'il n'y a pas de supervision par l'Assemblée Générale. Le représentant de Conservation International a proposé la création d'un Fonds de partenariat pour la haute mer. Le PNUE a parlé de ses efforts pour soutenir les Etats dans leur cheminement vers Rio+20.

Un résumé plus détaillé de ces discussions est disponible à l'adresse: <http://www.iisd.ca/vol25/enb2572f.html>

COOPERATION ET COORDINATION

INTERINSTITUTIONNELLES: Jeudi matin, Andrew Hudson, du Programme des Nations Unies pour le développement et ONU-Océans, a passé en revue les principaux résultats et les principales activités des membres d'ONU-Océans, et a décrit ses groupes de travail spéciaux sur les ZADJN, sur les AMP et sur d'autres thèmes. Il a souligné qu'ONU-Océans poursuivrait le travail évaluatif. Hudson a également examiné le rôle du Groupe d'experts conjoint sur les aspects scientifiques de la protection du milieu marin en tant qu'organe interinstitutionnel qui fournit des avis aux institutions de l'ONU. Il a précisé que ce dernier a renforcé la plate-forme scientifique de la mise en œuvre du chapitre 17 d'Action 21 et du Plan de mise en application de Johannesburg (PMAJ), y compris dans le domaine de l'eau de ballast.

Hudson a accueilli favorablement les suggestions émanant de l'Argentine, pour ONU-Océans, de bien suivre le calendrier des réunions, pour éviter les chevauchements; et du Brésil, de renforcer ONU-Océans avant la CNUDD et d'augmenter ses capacités, visibilité, transparence et pertinence. Le Canada a encouragé les Etats à ratifier la Convention internationale pour le contrôle et la gestion des eaux de ballast et des sédiments des navires.

Un résumé plus détaillé de ce débat est disponible à: <http://www.iisd.ca/vol25/enb2575f.html>

PROCESSUS DE SÉLECTION DES THEMES ET DES CONFERENCIERS, AUX FINS DE FACILITER LES TRAVAUX DE L'ASSEMBLEE GENERALE:

Jeudi matin, le coprésident MacKay a introduit ce point de l'ordre du jour en rappelant que le résultat de la réunion est censé comprendre un résumé des thèmes et idées abordés afin d'assurer un processus transparent, objectif et intégratif pour la sélection des thèmes et des conférenciers pour faciliter le travail de l'Assemblée générale. Le thème de la PCO-13 est les énergies renouvelables marines.

Le Canada a appelé à un ordre du jour équilibré pour les PCOs à venir, suggérant que les thèmes du PCO continuent d'être décidés pour deux années consécutives. L'Argentine a

appuyé le Canada dans l'encouragement de la sélection des experts dans les meilleurs délais possibles, mais le G-77/Chine a mis en garde contre la sélection des thèmes pour deux années consécutives, soulignant la nécessité d'un examen approprié de ces thèmes. La représentante a également rappelé un résultat de la CPC-10 concernant l'intégration des trois piliers du développement durable et, appuyée par le Canada et le Maroc, a souligné la nécessité, pour les discussions du Processus consultatif, de se concentrer sur l'ensemble des trois éléments. Au sujet du document conceptuel devant éclairer le choix des thèmes, elle a proposé qu'il soit présenté lors de la première ronde de négociations de la résolution de l'Assemblée Générale sur les océans et droit de la mer.

Un résumé plus détaillé de ce débat est disponible à: <http://www.iisd.ca/vol25/enb2575f.html>

LES QUESTIONS QUI POURRAIENT BENEFICIER D'UNE ATTENTION DANS LES FUTURS TRAVAUX DE L'ASSEMBLEE GENERALE SUR LES OCÉANS ET LE DROIT DE LA MER:

Jeudi matin, le coprésident MacKay a demandé aux délégués d'examiner la liste composite simplifiée des questions qui pourraient bénéficier d'une attention dans les travaux futurs de l'Assemblée générale, élaborée par les coprésidents, qui a été distribuée lundi, ou de proposer d'autres questions. L'UICN a souligné que l'acidification des océans affectait l'ensemble des trois piliers du développement durable.

Serguei Tarassenko, Directeur, Division des affaires maritimes et du droit de la mer (DOALOS), a réitéré l'appel à des contributions au Fonds d'affectation volontaire. Il a fait état de deux récentes contributions de la Nouvelle-Zélande et a indiqué que le solde actuel s'élevait à environ 15000 dollars.

EXAMEN DES RESULTATS DE LA REUNION

RESUME DES DISCUSSIONS, ELABORE PAR LES COPRESIDENTS:

Un résumé préliminaire des discussions de la PCO-12, élaboré par les coprésidents a été distribué vendredi matin.

Le rapport collationnait les débats de la semaine sur: le développement durable, les océans et le droit de la mer; l'aperçu des progrès réalisés à ce jour et des lacunes qui subsistent dans la mise en œuvre des résultats ayant trait au milieu marin, des grands sommets sur le développement durable; les défis nouveaux et émergents posés au développement et exploitation durables des océans et des mers; le cheminement vers Rio+20 et au-delà; la coopération et la coordination interinstitutionnelles; le processus de sélection des thèmes et des conférenciers, pour examen par l'Assemblée Générale; et les questions qui pourraient bénéficier d'une attention dans les futurs travaux de l'Assemblée Générale sur les océans et le droit de la mer.

Après une suspension de la séance pour permettre aux participants d'examiner le document, les discussions ont débuté à 11h30. Le coprésident MacKay a souligné que le résumé n'est pas un procès verbal approuvé ou négocié de la réunion, mais «élaboré par les deux coprésidents». Il a exprimé l'espoir de voir le document rendre compte des discussions de la semaine de manière fidèle, et a invité le parterre à faire part de leurs observations à cette fin.

Le développement durable, les océans et le droit de la mer:

Les délégués ont suggéré des modifications pour préciser le niveau de soutien apporté aux questions particulières, ainsi que la signification du texte. L'Argentine a souhaité souligner qu'outre le manque de capacités, les ORGP ne disposaient pas

non plus d'un mandat lui permettant de traiter de questions supplémentaires, telles que celle des AMP. L'UE n'était pas de cet avis. Au sujet du principe de responsabilités communes mais différenciées, les Etats-Unis ont suggéré de préciser que «quelques» délégations seulement ont rappelé le principe, tandis que le G-77/Chine a posé en principe que les 132 délégations qui le composent pouvaient être qualifiées de «beaucoup».

Aperçu des progrès réalisés à ce jour et des lacunes qui subsistent dans la mise en œuvre des résultats des grands sommets sur le développement durable: La Norvège a demandé d'ajouter à la référence sur les cétacés migrateurs, le fait que les délégations avaient souligné que les ressources renouvelables doivent être récoltées de façon durable, et qu'elles étaient prêtes à coopérer avec les instances compétentes disponibles.

Au sujet des AMP situées dans les ZADJN, les délégués ont discuté de l'ajustement de la référence, le G-77/Chine voulant placer la question dans le contexte du processus devant être lancé par l'Assemblée Générale après le résultat de la quatrième réunion du Groupe de travail sur la BADJN. Les Etats-Unis ont souhaité qualifier de «quelques délégations» le nombre de délégations qui ont fait état de l'absence d'un régime de désignation des AMP situées dans les ZADJN, mais l'Espagne, au nom de l'UE, a affirmé que le nombre de ces délégations était important.

Au sujet de l'exploration et exploitation des hydrocarbures, l'UE, appuyée par le Nigeria, l'Indonésie et les Philippines, a recommandé de modifier la formulation de manière à rendre compte de la discussion tenue par certaines délégations au sujet de la «possibilité d'élaborer de nouveaux instruments» pour répondre à ces thèmes émergents. L'Argentine a suggéré d'ajouter une phrase pour montrer que «autres délégations», souligne que la question est suffisamment couverte par les obligations relevant du droit international et, notamment, de la CNUDM, pour la protection du milieu marin, et a mis en exergue la nécessité de mettre pleinement en œuvre ces obligations.

Au sujet du renforcement des capacités, le G-77/Chine, appuyé par Trinité- et-Tobago, a demandé l'insertion d'une référence à l'importance du renforcement des capacités et du transfert de technologie aux pays en développement et, en particulier, aux PEID, pour la pleine réalisation des avantages de l'exploration et de l'exploitation des ressources biologiques et des ressources non-vivantes marines situées à l'intérieur et au-delà des zones de juridictions nationales. Le délégué des Philippines, appuyé par la Nouvelle-Zélande, a souligné la «nécessité d'une» approche coordonnée pour le renforcement des capacités et le transfert de technologie. La Nouvelle-Zélande a suggéré l'établissement d'un mécanisme d'échange, mais l'Argentine a rappelé l'absence de consensus sur ce point, et a, par conséquent, recommandé l'insertion d'un libellé stipulant que cela avait été proposé par «quelques délégués».

Les défis nouveaux et émergents posés aux développement et utilisation durables des océans et des mers: Au sujet des effets du changement climatique sur les océans, y compris l'élévation du niveau des mers et l'acidification du milieu marin, les délégués ont convenu de stipuler que de nombreuses délégations ont souligné que ce point devait être abordé dans le cadre de la CCNUCC. La Nouvelle-Zélande a proposé, et les délégués ont accepté, d'ajouter un libellé sur l'importance d'appliquer l'approche de précaution pour éviter les impacts environnementaux possibles des énergies renouvelables marines.

L'UE a précisé que «certaines délégations», à la place et lieu de toutes les délégations, ont parlé de la nécessité d'un instrument international portant sur la répartition des stocks de poissons, et le délégué des Etats-Unis a préféré voir le référencement au bruit en milieu marin, et non à ses causes particulières, telles que «les activités militaires», être liée aux réductions spectaculaires enregistrées dans les taux de capture des poissons.

Les délégués ont convenu d'ajouter un nouveau paragraphe exprimant les préoccupations suscitées par les impacts possibles de la fertilisation des océans sur le milieu marin.

Au sujet du régime juridique devant régir les ressources génétiques marines situées dans les ZADJN, le Mexique, soutenu par l'UE, le Brésil et le G-77/Chine, a appelé à l'insertion d'un libellé rendant compte du soutien exprimé en faveur de l'élaboration éventuelle d'un accord de mise en œuvre, dans le résultat de la CNUDD.

S'agissant de la surpêche, il a été convenu de supprimer un paragraphe qui mettait l'accent, de manière égale, sur l'implication des pays en développement et les pays industrialisés dans les subventions nuisibles, comme suggéré par le G-77/Chine, et le Japon a souligné sa conviction que l'Organisation mondiale du commerce est l'instance appropriée pour discuter des subventions accordées dans le secteur de la pêche.

Le chemin vers Rio+20 et au-delà: La nécessité d'une approche de précaution a été soulignée en rapport avec le développement de sources d'énergie alternatives et renouvelables. Le G-77/Chine a rappelé aux coprésidents la nécessité de rendre compte du fait que, pour la BADJN, il est besoin d'un régime spécifique relevant de la CNUDM, les Etats-Unis ajoutant que beaucoup, mais pas toutes, de délégations ont souligné ce point. Le libellé appelant à la l'établissement d'AMP dans les ZADJN, a été supprimé, et le besoin de cadres institutionnels a été reconnu comme permettant l'intégration dans les trois piliers du développement durable.

Au sujet des éléments spécifiques devant être transmis par la PCO-12 à la CNUDD pour examen, le G-77/Chine, soutenu par l'UE, a demandé l'insertion d'une mention d'un «régime juridique spécifique applicable à la BADJN,» les Etats-Unis disant que pour eux, cette partie du résumé des discussions devait rendre compte d'une intervention spécifique, et ont demandé qu'elle soit modifiée en conséquence.

La coopération et la coordination interinstitutionnelles: Au sujet d'ONU-Océans, le Brésil a proposé d'ajouter un libellé portant sur la nécessité de renforcer non seulement la «visibilité et la pertinence» de ce mécanisme, mais aussi sa «transparence» en vue de la CNUDD. L'Argentine a proposé de préciser qu'à la PCO-12, «on a rappelé à ONU-Océans la nécessité de coordonner» la programmation des réunions portant sur le milieu marin, pour éviter les chevauchements, et qu'il y a été également souligné que cette tâche devait être effectuée par les secrétariats qui englobent ONU-Océans.

Processus de sélection des thèmes et des conférenciers aux fins de faciliter les travaux de l'Assemblée Générale: Le G-77/Chine a mis en garde contre l'adoption d'un cycle thématique biennal.

Les questions qui pourraient bénéficier d'une attention dans les futurs travaux de l'Assemblée Générale sur les océans et le droit de la mer: Le délégué des Philippines a

suggéré d'étendre la référence à l'acidification des océans pour y mentionner ses effets néfastes sur les récifs coralliens qui servent de ressources et assurent la protection des communautés.

Signalant que le débat autour du projet de résumé des discussions, élaboré par les coprésidents, a été plus long que d'habitude, le coprésident MacKay a déclaré qu'il était particulièrement important, cette année, pour s'assurer que tout le monde est à l'aise avec le contenu, en dépit du fait que ce ne soit pas un document négocié.

LES ELEMENTS PROPOSES PAR LES COPRÉSIDENTS: Les participants ont ensuite tourné leur attention vers les éléments proposés par les coprésidents. Le document était composé de neuf chapitres comportant, chacun, des éléments qui pourraient être transmis à la CNUDD si un consensus pouvait être atteint. Les chapitres étaient intitulés comme suit:

- les éléments généraux;
- les cadres juridiques et politiques au niveau mondial;
- la pêche durable;
- la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine;
- les changements climatiques;
- la pollution marine;
- les sciences de la mer;
- les PEID; et
- le renforcement des capacités et le transfert des technologies marines.

Le coprésident MacKay a reconnu la décision des réunions passées du PCO, d'éviter les processus de négociation, et a souhaité savoir si l'un des éléments proposés a suscité un "consensus naturel" et pouvait être déterminé sans négociation.

Les premières interventions des membres du G-77/Chine et de l'UE, ont indiqué qu'ils ne souhaitaient pas entrer en discussion sur les éléments, et qu'ils préféreraient utiliser uniquement le Résumé des discussions élaboré par les coprésidents comme produit de la réunion. Le G-77/Chine a déclaré que la CPCC-12 avait été très productive en dépit de la lourde tâche qu'elle avait à remplir, et que le Résumé des discussions serait utile aux délégations pour l'évaluation future des questions touchant au milieu marin. La tentative de parvenir à un accord sur le document des éléments, cependant, "conduirait inévitablement à des négociations".

L'UE a déclaré que le document des éléments devrait: comporter un regret exprimé de manière plus claire, quant à l'impossibilité de parvenir à certains objectifs, notamment dans les domaines de la biodiversité marine et des AMP; rendre compte des déclarations qui lient les océans aux thèmes de la CNUDD, et "être allé plus loin sur la question de la BADJN, qui représente un enjeu stratégique pour de si nombreuses délégations. "Globalement, à la fois le Résumé des discussions et les éléments proposés rendent, tous deux, compte des discussions, tout en restant un «minimum minimorum», a indiqué l'UE, et que le Résumé conservait la plus grande valeur, pour son approche globale et précise dans le rapport des messages de la réunion. L'UE a affirmé son engagement en faveur du développement durable et, notamment les questions touchant aux océans, qu'elle s'attend à un résultat positif et prospectif de la CNUDD, et que la CNUDD doit réaffirmer les engagements en faveur de la biodiversité marine et des AMP et procéder à l'évaluation de leur mise en application.

Les déclarations des Etats-Unis et de Fidji, qui ont suivi, ont reconnu le souhait du G-77/Chine et de l'UE de laisser de côté le document des éléments, et n'y ont pas fait objection. Fidji a exprimé sa satisfaction quant aux éléments portant sur les PEID, qui englobaient: une réaffirmation de l'importance de la pêche durable pour le développement économique, environnemental et le bien-être social des PEID; et un encouragement aux Etats et aux organisations internationales à accroître leurs efforts pour remédier à la vulnérabilité particulière des PEID aux effets du changement climatique sur les océans. Il a demandé que les éléments portant sur les PEID soient intégrés dans le résumé des discussions, élaboré par les coprésidents, pour transmission à la CNUDD.

Le Brésil a fait écho au point de vue du G-77/Chine selon lequel la négociation des éléments n'était pas souhaitable. La représentante a souligné le "formidable succès" de la réunion et a fait l'éloge du Résumé, présenté comme étant le point de départ dont il est besoin sur le thème des océans, pour l'un des objectifs de la CNUDD, à savoir, le renouvellement des engagements politiques en faveur du développement durable.

Le coprésident MacKay a ensuite dirigé un débat sur les options offertes pour la transmission du Résumé, que les délégués ont convenu de revoir pour s'assurer de l'intégration des éléments portant sur les PEID, à la CNUDD, compte tenu du "manque de temps", le 1^{er} novembre 2011 étant la date limite pour les contributions au document de compilation de la CNUDD. Il a été décidé que les coprésidents se chargent de l'envoyer au Président de l'Assemblée Générale en guise de document non officiel, élaboré par les coprésidents "de leur propre chef", assorti d'une demande de le transmettre au Secrétariat de la CNUDD, sur cette base. Il a été indiqué que cela ne serait en contradiction avec l'examen du document par l'Assemblée générale dans le cadre de son programme normal.

LA PLENIERE DE CLOTURE

Pour clore, le coprésident MacKay a remercié les délégués, les conférenciers, les interprètes et tous les membres de la DOALOS pour les discussions de la PCO-12 et leurs précieuses contributions, et a souhaité aux personnes impliquées dans Rio+20, une conférence réussie. Le coprésident Meetarbhan a remercié tous les participants, le directeur Tarassenko et son équipe pour la semaine très positive et très constructive, leur souhaitant bon voyage. Il a clôturé la réunion à 17h09.

BREVE ANALYSE DE LA PCO-12

La douzième session du Processus consultatif officieux ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer (Processus consultatif ou PCO-12) s'est tenue à la veille de deux moments scintillants de l'histoire du développement durable dans son rapport avec le milieu marin, à savoir, le 20^e anniversaire de la Conférence des Nations Unies de 1992 sur l'Environnement et le Développement (CNUED, ou Sommet de la Terre) et le 30^e anniversaire de la Convention des Nations Unies de 1982 sur le droit de la mer (CNUDM). Ces événements offrent une occasion rare de canaliser l'attention politique de haut niveau sur les problèmes croisés qui touchent le milieu marin. Conscients de cette chance extraordinaire, la PCO-12 s'est chargée d'examiner les lacunes persistantes dans la mise en application et les défis nouveaux et émergents posés aux océans, en gardant un œil sur l'identification des thèmes susceptibles de bénéficier de

considérations de haut niveau, que permettra l'ordre du jour de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de juin 2012 (CNUDD ou Rio+20).

Cependant, profiter au maximum de cette occasion n'est pas un travail aisé. La route vers Rio+20 est encore longue et la destination finale, encore floue. Il reste encore un comité préparatoire et deux réunions intersessions à tenir, assortis de réunions préparatoires régionales et de nombreuses rencontres informelles, qui vont, ensemble, déterminer la forme du résultat de la conférence. Quel rôle a joué la PCO-12 dans la promotion de questions relatives au milieu marin, comme candidates possibles pouvant susciter l'attention, et en cela a-t-elle été efficace? Cette brève analyse aborde ces questions.

UN OCÉAN DE DÉFIS

Depuis près de 40 ans, de grands sommets ont avancé des principes, des objectifs, des échéanciers et des cibles pour remédier aux insuffisances enregistrées dans les trois piliers du développement durable (social, environnemental et économique), beaucoup d'entre eux touchant au milieu marin. La Déclaration de Stockholm de 1972 a affirmé la nécessité de préserver, pour les générations présentes et futures, des échantillons représentatifs des écosystèmes naturels. La Déclaration de Rio de 1992 sur l'environnement et le développement, adoptée au Sommet de la Terre, a appelé à une large application du principe de précaution, et a demandé que la protection de l'environnement soit considérée comme faisant partie intégrante du processus de développement et non de manière isolée. Action 21, adoptée également au Sommet de la Terre, a englobé des engagements en faveur de la préservation des océans, des mers et des littoraux et de la protection, de l'utilisation rationnelle et du développement de leurs ressources vivantes.

Dix ans plus tard, le PMAJ a été adopté au Sommet mondial sur le développement durable, aux fins de faciliter la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre d'Action 21. Le PMAJ a ajouté un appel à la création d'un réseau représentatif d'aires marines protégées, d'ici 2012. Il y est demandé l'élimination des subventions qui alimentent la pêche illicite, non déclarée et non réglementaire (INN) et la surcapacité, un renforcement de la surveillance, de la communication des données, de la mise en application des réglementations et du contrôle des navires de pêche, y compris par les Etats du pavillon, aux fins de combattre la pêche INN, et a exhorté les Etats à réaliser, d'ici 2015, le maintien et la restauration des stocks de poissons pour s'assurer qu'ils donnent un rendement optimal durable. Les Etats y sont également appelés à mettre en œuvre les plans d'action internationaux de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, applicables à la pêche INN, en 2004 et à la capacité de pêche, en 2005.

D'autres engagements existent depuis longtemps au sujet du transfert des technologies marines, comme indiqué dans la Partie XIV de la CNUDM. Les océans sont, en outre, au centre des actions nationales, régionales et internationales visées dans le Programme d'action pour le développement durable des petits Etats insulaires, et sont de pertinence pour les Objectifs du Millénaire pour le développement, relatifs à l'éradication de la pauvreté et à la durabilité environnementale.

En dépit du fait que cela remonte à si loin dans le temps et d'une liste d'aspirations loin d'être exhaustive, traversant les piliers du développement durable, l'action a tragiquement échoué sur presque tous les fronts, comme l'ont bien constaté les participants au Processus consultatif de cette année. Résultat: les

océans de la planète sont en crise. Aujourd'hui, un peu plus de 1% des océans du monde se trouvent protégés, les subventions représentent encore environ 25% de la valeur des captures des pêches mondiales, 85% des stocks mondiaux de poissons, disposant de données, sont soit pleinement exploités, soit surexploités, soit encore épuisés ou en cours de reconstitution, et les habitats côtiers sont soumis à de grandes pressions, près de 20% des récifs coralliens du monde étant perdus et un autre 20% dégradés, et 35% des mangroves touchés par l'érosion. Ajoutant l'insulte à l'injure, viennent les nouveaux défis posés par les débris marins, le bruit en milieu marin et les conséquences du changement climatique, ce qui rend la liste des "actions à entreprendre" plus longue et plus ardue.

Pour ce qui est du milieu marin, la question est de savoir lequel de ces problèmes pourrait bénéficier d'une attention à Rio+20 et, peut-être plus important encore, quelles sont les thèmes qui ont le plus de chances de voir les délégués adopter en leur faveur une décision forte ou un appel à l'action fort? Dans un sens, la communauté internationale s'est déjà trouvée dans une situation pareille. Si le passé instruit l'avenir, alors Rio+20 pourrait servir à faire avancer l'adoption d'un nouvel instrument applicable au milieu marin, comme cela s'est produit après que les délégations au Sommet de la Terre aient décidé la tenue d'une conférence dédiée à la lutte contre le problème persistant de la gestion des stocks de poissons grands migrateurs et des stocks de poissons chevauchants. Cet engagement a conduit à la négociation de l'Accord des Nations Unies sur les stocks halieutiques, adopté en 1995 et entré en vigueur en 2001. Pour de nombreux participants à la PCO-12, la question était de savoir si les discussions de la semaine pouvaient préparer le terrain pour un même type de succès, en 2012.

A MI CHENAL?

Pour capitaliser sur cette occasion, il faut trouver le bon thème. Mais quel est donc ce thème? Avant l'ouverture de la PCO-12, les participants se demandaient comment établir l'équilibre entre les thèmes passés et émergents, et s'il en est, quel est celui qui justifie le soutien de PCO. Un message fort et focalisé émergerait-il, ou serait-il épars dans un "confettis de questions", comme s'est interrogé un délégué. Et si un thème parvient à susciter l'attention, produira-t-il le "consensus naturel" nécessaire à l'approbation du PCO?

Au cours de la semaine, l'action sur le thème de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité marine située au-delà des limites des juridictions nationales (BADJN) s'est le plus rapprochée de la motivation des délégués pour la recherche d'un consensus naturel. En début de semaine, un groupe de discussion a exploré les traits éventuels d'un accord sur la mise en application de mesures en faveur de la BADJN. En réaction, de nombreux délégués ont apporté leur appui à la prise de mesures en faveur de la BADJN, réaffirmant leur engagement aux résultats du Groupe de travail sur la BADJN. D'autres, toutefois, s'y sont opposés et ont remis en question la caractérisation du processus du Groupe de travail, suggérant que la discussion même d'un accord sur la mise en application était prématurée. Ces vues divergentes ont largement signalé qu'un "consensus naturel" allait être pratiquement impossible à atteindre durant la semaine. A un niveau plus large, la poursuite des discussions sur le thème risquait aussi de faire reculer les progrès réalisés par la réouverture de discussions sur des domaines où un accord a déjà été atteint, comme le processus de la prochaine Assemblée Générale sur la BADJN.

Le projet des “éléments proposés”, distribué jeudi par les coprésidents a voulu être un terrain d’entente en encourageant “les Etats à traiter efficacement les questions relatives à la conservation et à l’utilisation durable de la BADJN, et à continuer à s’engager activement dans le processus lancé par l’Assemblée Générale à cette fin”. En réaction, plusieurs participants ont dit être déçus par le fait que le texte n’a même pas endossé les recommandations du Groupe de travail spécial de l’Assemblée Générale sur la BADJN, émises le 3 juin 2011.

Officiellement, cependant, même si plusieurs participants ont appelé à une “action audacieuse et visionnaire”, la récente auto-restreinte du PCO – qui visait à empêcher un fluage progressif vers des négociations - a joué contre l’émergence d’une voix forte sur les océans se former sur toute la liste des questions avancées. Cette auto-restreinte avait commencé à la PCO-8, lorsque les délégués n’avaient pas été en mesure de s’entendre sur un ensemble d’éléments concernant les ressources génétiques marines. La PCO-10 - année consacrée à l’examen du Processus consultatif - a établi que de nombreux délégués préféreraient percevoir le PCO plutôt que comme une instance de discussion, plutôt que comme une instance de négociation. Ils estimaient qu’il devait éclairer et non orienter l’Assemblée Générale, dans sa discussion annuelle sur les océans et le droit de la mer. D’autres estimaient que les éléments négociés produits par le Processus consultatif, qui ont été transmis à l’Assemblée Générale, ont contribué à accélérer les travaux de l’Assemblée, et ont amélioré la valeur et l’impact du PCO. Ce même dilemme a imprégné les débats à la PCO-12, la modération l’ayant remporté durant la journée. Plutôt que de trouver un moyen de faire évoluer les points de vue divergents vers un consensus naturel – ce qui aurait impliqué des négociations - les délégués ont choisi d’utiliser le PCO pour alimenter de façon informelle la CNUDD. Le Résumé des discussions élaboré par les coprésidents sera transmis au Président de l’Assemblée Générale accompagné d’une demande de le soumettre au Bureau de la CNUDD pour éclairer le document de compilation sur lequel sera fondé le projet de conclusion numéro zéro de la CNUDD.

IL RESTE ENCORE DE LA PLACE DANS LA SOUTE DE LA CNUDD

Comme l’a fait observer un délégué, le dernier jour de la PCO-12, «Ce n’est pas le dernier coup.» pour influencer l’ordre du jour de Rio+20. La deuxième session du Comité préparatoire de la CNUDD, qui s’est tenue en mars 2011, a adopté une décision qui, entre autres, définit le processus de contribution au document de compilation qui servira de plate-forme au projet de conclusion de la CNUDD. Suite de quoi, le Bureau de la CNUDD a invité tous les Etats membres, les institutions de l’ONU et les parties prenantes concernés, à fournir leurs apports et contributions par écrit d’ici le 1^{er} novembre 2011. D’autres contributions pourront ensuite être apportées et les négociations sur le «projet de conclusion numéro zéro» se poursuivra jusqu’à la réunion finale du Comité préparatoire, en mai 2012.

Même si les “éléments proposés” par les co-présidents n’ont pas été adoptés, le Résumé des discussions élaboré par les co-présidents a été largement considéré comme un produit de valeur inestimable qui peut apporter une contribution dans les négociations du résultat CNUDD. Ainsi, en dépit de l’auto-restreinte du PCO, qui a empêché la négociation “d’éléments consensuels”, les discussions elles-mêmes, telles que compte en est rendu dans le Résumé des coprésidents, apporteront une contribution au processus préparatoire.

Toutefois, compte tenu du besoin urgent de moyens créatifs et novateurs pour s’attaquer aux nombreux défis auxquels sont confrontés nos océans, au moment où les délégués quittaient l’ONU, vendredi soir, une question semblait imprégner l’air: “Le programme des océans sera-t-il suffisamment ambitieux pour Rio+20 ? “Tout au long de la PCO-12, les délégués ont, à plusieurs reprises, souligné la nécessité d’un résultat robuste à la réunion de Rio+20, pour contrer le taux actuel des effets environnementaux et les menaces émergentes posées à la santé du milieu marin. Un résultat ambitieux, non seulement honorerait les anniversaires des sommets repères sur l’environnement et l’une des conventions les plus importantes de l’histoire de l’humanité, mais, comme l’ont formulé les participants, fournirait également les conditions favorables et, en particulier l’attention politique de haut niveau, nécessaires à la mise en œuvre et à l’avancement de leurs engagements et obligations en faveur de la protection du milieu marin. Peut-être serait-il sage pour toutes les parties prenantes du milieu marin de tenir compte des conseils du coprésident Don MacKay selon lequel “le parfait peut être l’ennemi du bien”, et qu’au cœur de toutes ces discussions se trouve une vision audacieuse pour sauver nos mers.

REUNIONS A VENIR

Deuxième Réunion du Groupe de travail spécial plénier de l’Assemblée Générale sur le processus régulier de communication des données mondiales et d’évaluation de l’état du milieu marin, y compris les aspects socio-économiques: Cette réunion se tiendra en juin 2011. **dates:** 27-28 juin 2011 **lieu:** siège de l’ONU, New York **contact:** Secretary of the Meeting of States Parties, DOALOS **tél.:** +1-212-963-3962 **fax:** +1-212-963-5847 **courriel:** doalos@un.org **www:** http://www.un.org/Depts/los/global_reporting/global_reporting.htm

82^e réunion de la CITT: La 82^e réunion de la Commission interaméricaine du thon tropical et les réunions de ses deux groupes subsidiaires auront lieu en Californie. **dates:** 29 juin - 8 juillet 2011 **lieu:** La Jolla, Californie, Etats-Unis **contact:** Monica Galvan **tél.:** +1-858-546-7100 **fax:** +1-858-546-7133 **courriel:** mgalvan@iattc.org **www:** <http://www.iattc.org/Meetings2011/Jun/IATTC-82nd-Meeting-June2011ENG.htm>

Troisième réunion conjointe des ORGP thonières (Kobe III): La troisième réunion conjointe des ORGP thonières aura lieu en juillet. **dates:** 11-15 juillet 2011 **lieu:** La Jolla, Californie, Etats-Unis **contact:** Melanie King **courriel:** Melanie.King@noaa.gov **www:** <http://www.tuna-org.org/Kobe3.htm>

Edition 2011 de la Semaine mondiale de l’eau: Le thème de la conférence de 2011 est «Faire face aux changements mondiaux - L’eau dans un monde urbanisé». **dates:** 21-27 août 2011 **lieu:** Stockholm, Suède **contact:** Stockholm International Water Institute (SIWI) **tél.:** +46-8-522-139-60 **fax:** +46-8-522-139-61 **courriel:** secretariat.www@siwi.org **www:** <http://www.worldwaterweek.org/>

Septième Conférence internationale sur les bio-invasions marines: Cette conférence se tiendra sous le titre «les avancées et les lacunes dans la compréhension des bio-invasions marines.» Les participants y examineront les thèmes suivants: élaboration et test de la théorie de l’invasion; les moteurs des invasions; les motifs d’invasion et la propagation aux échelles locale, régionale et mondiale; l’impact des invasions biologiques sur la structure et les fonctions écosystémiques; et les nouveaux outils d’identification, de suivi, d’évaluation des risques et de gestion.

Le comité d'organisation de cette conférence comprend Luis Valdes, l'Institut espagnol d'océanographie (IEO) de Gijón et la COI de l'UNESCO. **dates:** 23-25 août 2011 **lieu:** Barcelone, Espagne **www:** <http://www.icmb.info/>

Neuvième réunion internationale sur la gestion environnementale des mers côtières fermées (EMECS 9): Le but de l'EMECS 9 est d'améliorer notre capacité à gérer les mers côtières dans toutes leurs dimensions écologique, économique et culturelle. La conférence s'attachera à franchir les barrières de la discipline et de la culture, en réunissant experts et parties prenantes issus de différents horizons pour partager leurs connaissances, idées et leçons apprises. **dates:** 28-31 août 2011 **lieu:** Baltimore, Maryland, Etats-Unis **contact:** Jhanna Gilbert, Conference Coordinator **tél:** +1-352-392-5930 **fax:** +1-352-392-9734 **courriel:** jhanna@ufl.edu **www:** <http://conference.ifas.ufl.edu/emecs9/index.html>

141^e Conférence de l'association des pêcheries américaines: Cette réunion se concentrera sur le thème des «Nouvelles frontières dans la gestion des pêcheries et de l'écologie: Tracer la voie dans un monde changeant». **dates:** 4-8 septembre 2011 **lieu:** Seattle, Washington, Etats-Unis **contact:** Larry Dominguez, Coprésident de la conférence **courriel:** LD50@msn.com **www:** <http://afs2011.org/>

Atelier sur la pêche durable: Cet atelier permettra de discuter de l'application des paragraphes 80 et 83 à 87 de la résolution 61/105 et des paragraphes 117 et 119-127 de la Résolution 64/72 sur la pêche durable, d'aborder la question des effets du chalutage de fond sur les écosystèmes marins vulnérables et sur la durabilité à long terme des stocks de poissons de mer profonde. **dates:** 15-16 septembre 2011 **lieu:** siège de l'ONU, New York **contact:** DOALOS **tél:** +1-212-963-3962 **fax:** +1-212-963-5847 **courriel:** doalos@un.org **www:** http://www.un.org/Depts/los/reference_files/workshop_fisheries_2011.pdf

33^e Réunion annuelle de l'Organisation des pêcheries du nord-ouest Atlantique: L'OPANO est un organe intergouvernemental sur la science et la gestion des pêcheries qui contribue, à travers la concertation et la coopération pour l'utilisation optimale, la gestion rationnelle et la conservation des ressources halieutiques de la zone couverte par la Convention. **dates:** 19-23 septembre 2011 **lieu:** Halifax, Canada **tél:** +1-902-468-5590 **fax:** +1-902-468-5538 **courriel:** info@nafo.int **www:** <http://www.nafo.int/>

Édition 2011 de la Conférence scientifique annuelle du CIEM: L'édition 2011 de la Conférence scientifique annuelle du Conseil International pour l'Exploration de la Mer est hébergée par le département des pêches du ministère polonais de l'agriculture et du développement rural. La conférence annuelle est l'instance dans laquelle la communauté internationale des scientifiques, les professionnels et les étudiants du domaine marins se réunissent pour partager leurs travaux dans le cadre d'une série d'exposés oraux et de d'affiches. **dates:** 19-23 septembre 2011 **lieu:** Gdańsk, Pologne **contact:** Görel Kjeldsen, ICES Secretariat **tél:** +45-33-38-67-00 **fax:** +45-33-93-42-15 **courriel:** ASCinfo@ices.dk **www:** <http://www.ices.dk/iceswork/asc/2011/index.asp>

Cinquième conférence internationale sur la gestion des inondations: Cet événement est organisé par le Centre international pour la gestion des risques liés à l'eau, sous l'égide de l'UNESCO et le Ministère japonais de l'aménagement du territoire, des infrastructures, des transports et du tourisme. Elle se tiendra sous le thème "Les inondations: du risque à

l'opportunité". **dates:** 27-29 septembre 2011 **lieu:** Tokyo, Japon **contact:** Ali Chavoshian **tél:** +81-29-879-6815 **fax:** +81-29-879-6709 **courriel:** info@ifi-home.info **www:** <http://www.ifi-home.info/icfm-icharm/icfm5.html>

Réunion de haut niveau sur l'examen de l'ONU-Océans: Le réseau des Océans et des littoraux de l'ONU (ONU-Océans), mécanisme de coordination interinstitutionnelle sur les questions touchant aux océans et aux littoraux établi en 2003, subira une évaluation à la demande du Secrétaire Général de l'ONU, qui se terminera par une réunion de haut niveau en octobre 2011. **date:** octobre 2011 (provisoire) **contact:** Andrew Hudson, PNUD **courriel:** andrew.hudson@undp.org **www:** <http://www.oceansatlas.org/www.un-oceans.org/Index.htm0>

Réunion annuelle de la Commission des pêcheries du nord-ouest Atlantique (NEAFC): **dates:** 7-11 novembre 2011 **lieu:** Londres, Royaume-Uni **contact:** NEAFC Secretariat **tél:** +44-207-631-0016 **fax:** +44-207-636-9225 **courriel:** info@neafo.org **www:** <http://www.neafc.org/neafomeeting/3689>

22^e Réunion ordinaire de l'ICCAT: La 22^e réunion ordinaire de la Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique et sa réunion sur le respect des dispositions auront lieu en novembre 2011. **dates:** 9-19 novembre 2011 **lieu:** Istanbul, Turquie **contact:** ICAAT Secretariat **tél:** +34-914-165-600 **fax:** +34-914-152-612 **courriel:** info@iccat.int **www:** <http://www.iccat.int/en/meetingscurrent.htm>

Septième Dialogue interaméricain sur la gestion de l'eau: Le Réseau interaméricain pour les ressources en eau et l'Organisation des Etats américains ont organisé ce Dialogue pour rendre compte des progrès accomplis en matière de gestion intégrée des ressources en eau dans la région, les défis à relever et ses besoins futurs à satisfaire. Le dialogue abordera, entre autres, la gestion de l'eau dans un environnement changeant, y compris le changement climatique; et les mécanismes de collaboration pour la gestion des ressources en eau transfrontalières. **dates:** 13-19 novembre 2011 **lieu:** Medellin, Colombie **contact:** Secretariat **courriel:** D7@iwrn.org **www:** <http://d7.iwrn.org>

Réunion d'experts sur l'utilisation durable des océans: SAS Le Prince Albert II de Monaco convoquera une réunion d'experts axée sur les voies et moyens de promouvoir l'utilisation durable des océans. Monaco va inviter des experts du milieu marin, des économistes et des représentants d'entreprises des cinq groupes régionaux pour réfléchir sur les questions de sécurité alimentaire, d'énergie et de tourisme aux fins de formuler des recommandations concrètes ainsi que pour la mise en œuvre et, finalement, la reproduction des bonnes pratiques tirées de leurs expériences vécues aux échelles locale et régionale. La réunion abordera également la relation de ces questions avec les thèmes de la CNUDD. **dates:** 28-30 novembre 2011 **lieu:** Monaco **contact:** UNCSD Secretariat **courriel:** uncsd2012@un.org **www:** <http://www.uncsd2012.org/rio20/index.php?menu=50>

CDP 17 et CDP/RDP 7 DE LA CCNUCC: La 17^e session de la Conférence des parties à la CCNUCC (CdP 17) et la 7^e session de la Réunion des parties (RdP 7) au Protocole de Kyoto auront lieu à Durban, en Afrique du Sud. **dates:** 28 novembre - 9 décembre 2011 **lieu:** Durban, Afrique du Sud **contact:** UNFCCC Secretariat **tél:** +49-228-815-1000 **fax:** +49-228-815-1999 **courriel:** secretariat@unfccc.int **www:** <http://unfccc.int/> et <http://www.cop17durban.com>

Journée des océans à la CdP17 de la CCNUCC: L'Instance mondiale sur les océans, les littoraux et les îles organise la Journée des océans durant la Conférence de Durban sur les changements climatiques. **date:** 3 décembre 2011 **lieu:** Durban, Afrique du Sud **contact:** Miriam Balgos, Global Forum on Oceans, Coasts and Islands **tél:** +1-302-831-8086 **fax:** +1-302-831-3668 **courriel:** mbalgos@udel.edu **www:** <http://www.globaloceans.org/content/rio20>

Huitième session de la Commission des pêcheries du Pacifique occidental et central: La 8^{ème} session ordinaire de la Commission (WCPFC8) aura lieu en décembre. Les réunions de ses comités nordique, scientifique et technique, et de respect des obligations auront lieu avant la session. **dates:** 5-9 décembre 2011 **lieu:** Koror, Palau **contact:** WCPFC Secretariat **tél:** +691-320-1992/1993 **fax:** +691-320-1108 **courriel:** wcpfc@wcpfc.int **www:** <http://wcpfc.int/meetings/2011/8th-regular-session-commission>

Deuxième réunion intersessions pour la CNUDD: La deuxième réunion intersessions de la CNUDD se tiendra fin 2011 pour la préparation à la CNUDD qui se tiendra en juin 2012. **dates:** 15-16 décembre 2011 **lieu:** siège de l'ONU, New York **contact:** UNCSD Secretariat **courriel:** uncsd2012@un.org **www:** <http://www.uncsd2012.org/rio20/index.php?menu=25>

Troisième examen intergouvernemental du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution d'origine terrestre (PAM): La troisième réunion intergouvernementale pour l'examen du PAM devrait avoir lieu en janvier 2012. **dates:** 23-27 janvier 2012 **lieu:** à convenir **contact:** Takehiro Nakamura, PNUE **tél:** +254-20-762-4793 **fax:** +254-20-762-4249 **courriel:** takehiro.makamura@unep.org **www:** http://www.gpa.unep.org/index.php?option=com_content&view=article&id=68&Itemid=49

Deuxième Sommet de l'eau en Asie-Pacifique: Cette réunion régionale contribuera à la préparation de la CNUDD. **dates:** 5-6 février 2012 **lieu:** Bangkok, Thaïlande **contact:** Département des ressources en eau, Ministère des ressources naturelles et de l'environnement, Thaïlande **tél.:** +66-0-2271-6000 Ext. 6602 **fax:** +66-0-2298-6604 **www:** <http://www.apwatersummit2.org/home.html>

Sixième Conférence mondiale sur les océans: Cette conférence vise à apporter une contribution à Rio+20. **dates:** 20-24 février 2012 (provisoire) **lieu:** à fixer **contact:** Miriam C. Balgos, Program Coordinator Global Forum on Oceans, Coasts, and Islands **tél.:** +1-302-831-8086 **fax:** +1-302-831-3668 **courriel:** mbalgos@udel.edu **www:** <http://www.uncsd2012.org/rio20/index.php?page=view&type=13&nr=229&menu=27>

Sixième Forum mondial de l'eau: Ce Forum sera axé sur le thème «Solutions pour l'eau». **dates:** 12-17 mars 2012 **lieu:** Marseille, France **contact:** Secrétariat **tél:** +33(0)4-95-09-01-40 **fax:** +33(0)4-95-09-01-41 **courriel:** secretariat@worldwaterforum.org **www:** <http://www.worldwaterforum6.org/>

Sixième session du Sous-comité de l'aquaculture du Comité des pêches: Le Sous-comité constitue un forum pour la concertation et la discussion sur l'aquaculture et fournit à la COFI des avis sur les questions techniques et politiques liées à l'aquaculture et sur les travaux devant être effectués par l'Organisation dans le domaine de l'aquaculture. **dates:** 2-6 avril 2012 **lieu:** Ville du cap, Afrique du Sud **contact:** Rohana Subasinghe **courriel:** rohana.subasinghe@fao.org **www:** <http://www.fao.org/fishery/nems/39840/en>

Troisième réunion intersessions pour la CNUDD: La dernière réunion intersessions pour la CNUDD se déroulera en mars 2012. **dates:** 26-27 mars 2012 **lieu:** siège de l'ONU, New York **contact:** UNCSD Secretariat **courriel:** uncsd2012@un.org **www:** <http://www.uncsd2012.org/rio20/index.php?menu=25>

Troisième PrepCom de la CNUDD: La troisième réunion du Comité préparatoire de la CDD aura lieu au Brésil, juste avant la conférence. **dates:** 28-30 mai 2012 **lieu:** Rio De Janeiro, Brésil **contact:** UNCSD Secretariat **courriel:** uncsd2012@un.org **www:** <http://www.uncsd2012.org/>

Journée des océans à la CNUDD: L'Instance mondiale des océans organisera la Journée des océans au cours des journées thématiques précédant immédiatement la CDD. **dates:** 1-3 juin 2012 (provisoire) **lieu:** Rio de Janeiro, Brésil **contact:** Miriam Balgos, Program Coordinator Global Forum on Oceans, Coasts, and Islands **tél:** +1-302-831-8086 **fax:** +1-302-831-3668 **courriel:** mbalgos@udel.edu **www:** <http://www.globaloceans.org/content/rio20>

Conférence des Nations Unies sur le développement durable: La CNUDD marquera le 20^e anniversaire de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement, qui s'est réunie à Rio de Janeiro, au Brésil, en 1992. **dates:** 4-6 juin 2012 **lieu:** Rio De Janeiro, Brésil **contact:** UNCSD Secretariat **courriel:** uncsd2012@un.org **www:** <http://www.uncsd2012.org>

GLOSSAIRE

AMP	Aires marines protégées
BADJN	biodiversité marine des zones au-delà des juridictions nationales
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CNUDD	Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20)
CNUMD	Convention des Nations Unies sur le droit de la mer
COI	Commission océanographique intergouvernementale
DOALOS	Division des affaires marines et du droit de la mer
INN	(Pêches) illicites, non déclarées et non réglementaires
OMI	Organisation maritime internationale
ORGP	Organisation régionale de gestion des pêches
PCO	Processus consultatif officieux ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer
PEID	Petits Etats insulaires en développement
PMAJ	Plan de mise en application de Johannesburg
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
Rio+20	Conférence des Nations Unies sur le développement durable (CNUDD)
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
ZADJN	Zones au-delà des juridictions nationales